



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

Programme de Démobilisation, Réinsertion et Réintégration des Ex-combattants (PDRRI)

RAPPORT FINAL

Mission de Suivi, Evaluation et Orientation du Programme

Contrat Pays-Bas – OIM
Octobre – Décembre 2004

Simone Arzeni
Enrico Cesanelli
Stefano Pes

Bissau, décembre 2004

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	3
II. LE PDRRI.....	5
1. CONTEXTE DU PROGRAMME	5
2. PREPARATION ET DESCRIPTION	6
2.1 Stratégies et Cadre juridique.....	6
2.1.1. Organigramme.....	7
2.2 Activités	10
3. LA DEMOBILISATION	13
4. LA REINSERTION	14
4.1 Les retours.....	15
5. LA REINTEGRATION.....	17
5.1 Cadre operationnel.....	17
5.1.1. Service de Conseil et Référence (SCR)	17
5.1.2. Le Fond de Réintégration (FR).....	17
5.1.3. Les Partenaires Encadreurs	21
5.1.4. Les options de Réintégration	22
5.1.5. Les contrats spécifiques de réintégration (les PE).....	24
5.1.6. Exécution	29
5.1.7. Commentaire.....	30
5.2 Niveau d'exécution des Options de Réintégration déjà approuvées.	32
5.2.1. Qualité de l'exécution	32
5.2.1.1. L'œuvre des PE	36
5.2.2. Données économiques de la Réintégration	39
6. LE BUDGET.....	42
7. L'ASSISTANCE TECHNIQUE	44
7.1 Assistance technique de la phase préparatoire du PDRRI	44
7.2 Assistance technique de la phase d'exécution du PDRRI	45
III. ANALYSE DU PROGRAMME	49
1. INTERET	49
2. PERFORMANCE.....	49
2.1.1. Efficacité	49
2.1.2. Efficience	49
2.1.3. Ponctualité	50
2.1.4. Evaluation des coûts bénéfiques.	50
3. SUCCES	50
3.1.1. Impacts.....	50
3.1.2. Viabilité.....	50
IV. CONCLUSIONS	52
V. RECOMMANDATIONS.....	56
VI. ANNEXES.....	58

I. INTRODUCTION

Une Mission de Suivi, Evaluation et Orientation du Programme de Démobilisation, Réinsertion et Réintégration des Ex-combattants (PDRRI) a eu lieu en Guinée Bissau d'octobre à décembre 2004, dans le cadre du contrat Pays-Bas – OIM.

Les objectifs de la mission étaient *d'analyser l'impact à ce jour du Programme et de recommander les activités à mettre en place d'ici le 30.05.2005, afin que soient atteints les objectifs du PDRRI de répondre aux besoins de ses bénéficiaires, tout en tenant compte du budget encore disponible et, en raison du caractère expérimental du PDRRI, de prendre en considération l'opportunité d'une éventuelle seconde phase, dans le but d'accompagner et de renforcer le processus de réintégration et d'actualiser la base de données des ex-combattants. Il s'agira aussi, au cours de la mission, de suggérer les orientations stratégiques et opérationnelles à tenir, dans le cas de nouveaux financements.*

La mission, effectuée par deux experts, en collaboration avec un stagiaire de l'OIM, a évolué en 3 phases : une phase préparatoire d'1 semaine pour définir la méthodologie à utiliser, la mettre en place et tester les instruments d'analyse préparés; une phase intermédiaire d'une durée de 5 semaines pour récolter les informations de façon indirecte à travers les documents et directe sur le terrain; une phase finale d'analyse et de synthèse de 2 semaines, qui a amené à la rédaction de ce rapport.

La majeure partie de la mission a été consacrée à l'analyse de l'état d'avancement de la phase de réintégration étant donné que les phases de démobilisation et de réinsertion étaient déjà conclues et qu'elles avaient déjà fait l'objet d'une évaluation d'impact.

Le présent rapport se compose d'une première partie d'introduction descriptive des différentes phases du Programme, visant à l'encadrer et à faciliter sa compréhension par ceux qui le connaîtraient moins. On continue ensuite par l'analyse de la réintégration, en mettant en évidence certains de ses aspects institutionnels, techniques et économiques, pour en faire une évaluation du point de vue de ses intérêts, performance et succès. Les conclusions et les recommandations, pour les activités encore à effectuer en tenant compte du temps et des fonds encore disponibles, terminent ce rapport.

En synthèse, on a constaté le bon déroulement du Programme mais également un certain retard dans la phase d'exécution du volet réintégration qui a démarré un an après la date prévue initialement. L'on considère, par conséquent, qu'en maintenant le rythme d'exécution actuel, il ne sera pas possible d'atteindre la totalité des objectifs prévus dans le temps imparti.

On a pu en outre observer que, même si le Programme peut être considéré sûrement positif sur le plan administratif et comptable, sur le plan technique le système de suivi défini dans les documents de programme n'a été que rarement appliqué, ce qui a rendu peu aisée la vérification des résultats atteints. Ceci peut s'expliquer en partie à cause de la complexité du Programme et des difficultés objectives pour sa mise en place, tant techniques que logistiques en raison du nombre élevé de bénéficiaires éparpillés sur un territoire difficile d'accès, bien que peu étendu.

Pour garantir la viabilité des résultats obtenus par le Programme, il sera important de garantir un suivi après le projet des options de réintégration, en identifiant et sélectionnant des partenaires fiables susceptibles de l'effectuer et en ayant éventuellement recours aux fonds restants ou à d'autres fonds à obtenir par la suite. En effet, il existe une volonté diffuse au niveau international de lancer d'ultérieurs programmes destinés à la consolidation de la paix en Guinée Bissau. L'on estime important que de tels programmes

puissent s'intégrer dans la stratégie de lutte contre la pauvreté et qu'ils puissent impliquer toute la communauté dans laquelle est intégré l'ex-combattant. A ce sujet, le PDRRI pourra jouer un rôle central de coordination des activités de démobilisation et réintégration dans le cadre d'une éventuelle politique de restructuration des Forces Armées.

II. LE PDRRI

1. CONTEXTE DU PROGRAMME

Le Programme de Démobilisation, Réinsertion et Réintégration des Ex-combattants (PDRRI) est issu du Programme de Réconciliation Nationale et de Reconstruction (PRNR) présenté au moment de la Table Ronde de Genève en mai 1999 en réponse à la nécessité de résoudre les problèmes de pauvreté et d'exclusion sociale en Guinée Bissau qui ont constitué le terreau du conflit armé en 1998 et 1999. Le Gouvernement élu au cours des élections de 2000 a inclus le PRNR dans sa "politique de développement" (Carta Polítis de Desenvolvimento), et a obtenu pour son application une aide de la part de l'IDA (Agence Internationale pour le Développement) sous forme d'un Crédit de Réhabilitation et de Récupération Economique (CRRE) pour un montant de 25 millions de dollars américains. La Suède, les Pays Bas, la Banque Africaine de Développement et l'Union Européenne participent aussi à ce programme.

Il PRNR prévoyait trois grands programmes pour atteindre ses objectifs principaux de construction de la paix, de promotion de la relance économique et de poursuite des réformes:

- PDRRI (Programme de Démobilisation, Réinsertion et Réintégration des Ex-combattants) ayant pour but de réduire les tensions sociales en favorisant la réduction des effectifs des forces armées et des milices, en favorisant en même temps la réduction de la charge militaire sur le budget de l'Etat.
- PRAI (Programme de Régularisation des "Retards" Internes) en donnant la priorité aux paiements en suspens du Trésor Public, dans le but de réduire progressivement la dette, de rééquilibrer les finances et de stimuler la croissance économique.
- Programme de réformes fiscales et financières pour améliorer la gestion de la dépense publique et de promouvoir les privatisations dans le but de créer un climat libéral favorable aux investissements.

Il PDRRI, objet de cette mission d'évaluation, s'insère dans une plus vaste stratégie politique lancée en Guinée Bissau et qui est demeurée valable dans le temps, même avec les changements politiques qui ont suivi. Le Programme a été identifié comme instrument pour contribuer activement au processus de paix, nécessaire au pays, pour faire redémarrer sa croissance économique et son développement.

Le Programme avait pour **objectif général** de "*contribuer à la consolidation de la paix, à la réconciliation nationale et à la reconstruction sociale et économique du pays*". Cet objectif devrait être atteint grâce à la réduction du processus de militarisation de la société qui a suivi le conflit armé de 1999.

En effet, pendant ce conflit armé, la situation économique et institutionnelle du Pays déjà précaire avait subi une ultérieure et importante détérioration. D'après les données qui figurent dans le Document de Programme du PDRRI¹, on a enregistré pendant le conflit une perte pour l'économie d'un montant de 90 millions de dollars américains. En 1998 seulement, le PIB a diminué de 28%, la production agricole s'est abaissée de 17%, tandis que le taux d'inflation augmentait de 8%.

¹ PDRRI (2001), *Document de Programme*; République de Guinée Bissau.

En plus des données macroéconomiques citées ci-dessus, on a également enregistré le phénomène facilement prévisible d'une forte augmentation des dépenses publiques dans le secteur de la défense au détriment des investissements dans les secteurs sociaux prioritaires, en particulier la santé et l'éducation. Tandis qu'avant le conflit la Défense accaparait déjà la part consistante de 14,6% du Budget Général de l'Etat, en 2000 cette part est passée à 26,6%. Pendant ce temps, les dépenses destinées à la santé et à l'Education qui étaient respectivement du 13% et du 16% en 1997, sont passées à 6,9% et 11,6% en 2000.

2. PREPARATION ET DESCRIPTION

Dans le courant 2000, le Gouvernement de la Guinée-Bissau prit des mesures fondamentales pour la mise en place du PDRRI.

A partir des recommandations élaborées par le "*Groupe de Travail et de Supervision pour le PDRR*", créé le 12 octobre 1999 par la volonté du Gouvernement d'Unité Nationale (GUN), le 20 mars 2000, le Conseil des Ministres a approuvé le Décret de Loi 04/00, constituant la base juridique de toute la mise en place du PDRRI.

Le 22 mars, un appel d'offre international a été lancé pour recruter l'Assistance Technique au Programme de Démobilisation, Réinsertion et Réintégration, qui devait être concrétisé le 12 juillet de la même année par la signature d'un contrat de prestation de services avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Au mois de mars 2000, le Gouvernement recruta l'Equipe Technique de Gestion (ETG).

2.1 STRATEGIES ET CADRE JURIDIQUE

On trouvera ci-dessous les décrets qui encadrent le PDRRI et la description de leurs fonctions:

- a) Décret de Loi n° 04/00: approuvé par le Conseil des Ministres le 20 mars 2000 et promulgué par le Président de la République le 30 mars 2000, définissant les Ex-Combattants pour le PDRRI, le mandat du Programme, l'organigramme, certaines dispositions particulières sur les salaires du personnel et la gestion financière.
- b) Décret de Loi n° 02/01: approuvé par le Conseil des Ministres le 11 avril 2001 et promulgué le 22 juin 2001, définissant les bénéfices de la Démobilisation, de la Réinsertion et de la Réintégration.
- c) Décret de Loi n°1-A/01: approuvé par le Conseil des Ministres le 12 mars 2001 et promulgué par le Président de la République le 6 mai 2001, établissant les catégories de démobilisés, les concepts de Démobilisation, de Réinsertion et de Réintégration.

Sur la base des volontés exprimées dans ces instruments légaux, le PDRRI aurait dû suivre certaines lignes stratégiques et des modalités d'exécution inspirées de précédentes expériences de démobilisation vécues dans le pays et d'autres Programmes de Démobilisation et de Réintégration réalisés par d'autres nations qui ont dû affronter de semblables problématiques, afin de capitaliser les expériences vécues et les leçons apprises.

Les lignes stratégiques du Programme sont les suivantes:

- La non-discrimination comme principe pour identifier les bénéficiaires;
- L'adoption d'une prospective de Genre;

- L'implication des bénéficiaires dans toutes les phases du Programme;
- L'introduction d'un critère de Vulnérabilité Socio-économique
- La promotion des Options de Réintégration dans le secteur rural afin de freiner l'urbanisation incontrôlée et de décongestionner les villes;
- La diversification des Options de Réintégration pour mieux répondre aux exigences des bénéficiaires;
- Veiller sur la réintégration des Ex-Combattants dans un cadre aux normes de vie et aux paramètres socio-économiques propres aux communautés d'insertion, afin d'éviter toute sorte de privilège ou de différenciation négative envers les autres membres de la communauté, et, par conséquent des conflits potentiels.

Les modalités d'exécution choisies peuvent être ainsi résumées:

- ❑ Adoption d'un cadre d'exécution national;
- ❑ La promotion des Partenaires pour créer des synergies entre les différents secteurs;
- ❑ La décentralisation des fonctions pour faciliter la participation des bénéficiaires et une communauté de réinsertion;
- ❑ La mise en valeur des ressources techniques et institutionnelles sur place pour améliorer le rapport coûts/bénéfices des activités du Programme;
- ❑ Le fonctionnement d'une section indépendante pour la gestion financière et l'achat des biens et des services.

2.1.1. Organigramme

Le PDRRI s'articule au plan institutionnel sur deux niveaux: l'un politique et l'autre technique.

Le premier niveau intitulé "*niveau de pilotage et supervision générale*", est géré par le **Conseil National de Démobilisation et Réintégration (CNDR)**, un organe politique né de la volonté d'être fortement représentatif des principaux acteurs impliqués dans le processus, présidé par le Premier Ministre. En effet, sont impliqués dans le CNDR, les représentants des Départements de la Défense, de l'Intérieur, de l'Economie et des Finances, de l'Agriculture, des Forêts et de la Chasse, de la Solidarité Sociale, de l'Institut pour la Femme et l'Enfant, du Secrétaire d'Etat aux Ex-Combattants, les Chefs des Forces Armées, les représentants de certaines organisations de base et de l'Association des Combattants pour la Libération de la Patrie.

Le CNDR se réunit tous les trois mois en séance ordinaire et en séance extraordinaire sur demande du Président ou des deux tiers des membres permanents pour remplir les responsabilités suivantes, telles qu'elles ont été définies par le décret de Loi n° 04/00:

- Etablir les orientations générales du PDRRI;
- Identifier et analyser les problèmes qui surgissent au cours de l'exécution du Programme;
- Approuver les Plans d'Exécution Annuels et Trimestriels du Programme, ainsi que leurs plans financiers;
- Approuver les rapports d'Audits techniques et financiers;
- Approuver les éventuelles modifications aux normes et aux procédures d'exécution technique et financière du Programme.

Le second niveau est par contre un niveau opérationnel et d'exécution, au sein duquel les différentes activités du programme sont conçues, planifiées, exécutées et suivies. Ce niveau est à son tour subdivisé en niveaux central et zonal.

Au niveau central se trouvent deux unités: l'ETG et l'Unité de Gestion Financière et Achats (UGFA).

L'**ETG** conçoit, planifie et effectue la supervision des phases de Démobilisation, Réinsertion et Réintégration sous la supervision directe du CNDR. Elle se compose d'un Coordinateur National, un Coordinateur de la Réintégration, un Responsable du Service de Conseil et de Référence, un Technicien de Genre et groupes vulnérables et un Responsable Technique du Système Informatique de Gestion des Données. Un Responsable Technique du fonds de Réintégration n'a jamais été recruté, bien que ce poste ait été prévu dans l'organigramme.

Les fonctions de l'ETG sont:

- Assurer l'exécution des décisions du CNDR;
- Veiller au respect des normes et des procédures de gestion technique pour la Réintégration, la Réinsertion et la Réintégration;
- Superviser les activités des Bureaux zonaux concernant l'attribution des bénéficiaires de la Réinsertion et de la réintégration;
- Elaborer en collaboration avec les structures zonales et faire accomplir les Plans d'Exécution Trimestriels (PET)
- Elaborer le Plan financier Annuel;
- Identifier et animer le réseau de Partenaires pour la Réintégration;
- Autoriser les dépenses et les sous-traitances en accord avec l'UGFA;
- Mettre in marche un système d'information sur les activités du PDRRI;
- Veiller à l'accomplissement du programme de suivi, évaluation et audits techniques et financiers, entre autres;

A l'intérieur de l'ETG, il faut signaler l'existence d'une unité technique à part, bien que dépendante, chargée de l'entretien du Système Informatique de Gestion des Données (SIGD) du Programme, une tâche très délicate qui comporte la gestion de toutes les données relatives aux bénéficiaires du Programme et l'apport d'un appui technologique à l'UGFA dans l'attribution des bénéficiaires de la Démobilisation et de la Réinsertion, ainsi que dans la récolte des données utiles au Fonds de Réintégration (profils socio-économiques, degré de vulnérabilité, accompagnement des activités de Réintégration à travers la récolte systématique des données relatives à l'exécution du financement, etc.)

Compte tenu de la nature du Programme et de sa dimension politique qui peut en conditionner l'exécution, le Gouvernement guinéen a prévu une **Unité Indépendante de Gestion Financière et d'Achats** chargée de gérer toutes les ressources économiques du PDRRI. Malgré l'existence de ce système de contrôle, une partie des fonds destinés au PDRRI a été utilisée dans la première phase à d'autres fins par le Trésor Public. Cette situation a engendré chez les bailleurs de fonds une certaine frustration, entraînant chez certains la décision de ne verser leurs contributions qu'après restitution, de la part du Trésor, des fonds en question. Afin d'obtempérer aux exigences de transparence des donateurs internationaux, le Gouvernement a déjà procédé à la restitution d'une partie de la dette qu'il avait créée avec le PDRRI et a décidé de confier la gestion de l'UGFA à un nouveau responsable avec une expérience internationale. Par contrat signé le 20 mai 2001,

L'OIM a ainsi obtenu la gestion du secteur financier du PDRRI et a été chargé d'effectuer les tâches suivantes, comme établi par le Décret de Loi n° 04/00:

- Etablir les normes et les procédures de gestion financière et d'achats des biens et des services pour le PDRRI;
- Créer un système comptable et administratif d'appui aux activités du programme;
- Assister l'ETG dans l'élaboration des plans financiers;
- Gérer tous les comptes bancaires du Programme en collaboration avec l'ETG;
- Organiser un système de Reporting de la gestion financière du Programme au service des Partenaires du PDRRI ;
- Assurer le déroulement régulier suivant l'agenda des Audits financiers semestriels et annuels.

Afin d'améliorer le fonctionnement du PDRRI et de l'approcher le plus possible des exigences des bénéficiaires, il a été identifié quatre zones d'action où ont été formés les respectifs Conseils Zonaux de Réintégration (CZR) et installés les Bureaux Zonaux (EZ):

1. Zone Centre – Bissau (régions SAB et Biombo)
2. Zone Nord – Bissorá (Régions Cacheu et Oio)
3. Zone sud – Buba (Régions Tombali, Bolama et Quinara)
4. Zone Est – Bafatá (Régions Bafatá et Gabú)

Les **CZR** sont nés avec l'objectif d'assurer la participation de partenaires locaux dans la définition des politiques du Programme au niveau zonal. C'est pourquoi ils ont une composition très variée (représentants de l'Administration Locale, du Département de l'Economie et des Finances, de l'Association des Ex-Combattants, des Chefferies traditionnelles et religieuses, ainsi que des notables de la zone) avec les fonctions suivantes:

- Participer à la définition des priorités zonales pour la réintégration;
- Participer à l'élaboration du Plan d'Action trimestriel du PDRRI au niveau zonal;
- Veiller à l'application rigoureuse des normes et des procédures prévues, surtout en ce qui concerne les bénéficiaires de la Réintégration;
- Participer avec ses propres représentants au processus de détermination du degré de Vulnérabilité des candidats à la réintégration;
- Participer au suivi et à l'évaluation des activités effectuées par le programme dans les zones respectives;
- Participer au programme de sensibilisation des Communautés;
- Donner assistance aux Bureaux Zonaux dans la gestion et dans la résolution des conflits entre les bénéficiaires.

Les **EZ**, par contre, constituent la structure décentralisée du PDRRI pour gérer au mieux les rapports avec les bénéficiaires et les communautés de Réintégration. Chaque EZ est gérée par un Coordinateur Zonal, avec l'assistance d'un Technicien Zonal de Réintégration, un Responsable du Service d'Assistance et de Référence, un Opérateur Informaticien et deux Promoteurs. Ils remplissent les fonctions suivantes:

- Représenter le PDRRI au niveau zonal et veiller sur la bonne coordination de toutes les activités pour les bénéficiaires;

- Etablir les priorités zonales de la Réintégration et élaborer le Plan d'Exécution trimestriel en collaboration avec le CZR;
- Veiller à l'application rigoureuse des normes et des procédures de gestion technique et financière du Programme, en particulier pour l'attribution des bénéfices de réintégration;
- Installer le Service d'Assistance et de référence afin d'identifier les opportunités de réintégration existantes et diriger les ex-combattants vers les ONG;
- Rendre opérationnel le Fonds de Réintégration au niveau zonal afin de financer les options de réintégration les plus viables;
- Créer les conditions nécessaires à la récolte et à l'analyse des candidatures à la Réintégration ainsi qu'à la sélection des micro-projets;
- Assurer le Suivi et l'évaluation des services sous-traités du PDRRI au niveau zonal;
- Développer un programme de sensibilisation des Communautés avec l'appui du CZR

Pour assister l'ETG et les structures zonales du PDRRI dans l'exécution des activités les plus importantes du Programme il a été fait appel à une **Assistance Technique Internationale (AT)**, comme il a déjà été mentionné plus haut, confiée à l'OIM. Sur la base du contrat stipulé, leurs compétences sont:

- Assister l'ETG dans le Suivi et l'évaluation des activités de démobilisation, réinsertion et réintégration;
- Assister l'ETG dans les corrections et ajustements des procédures du PDRRI;
- Conseiller ETG et EZ dans le recrutement des Partenaires auxquels confier les activités de réintégration;
- Mettre en marche un programme de formation du personnel technique du PDRRI.

2.2 ACTIVITES

Le cycle d'exécution du PDRRI a été divisé en deux phases:

- I. Phase Préparatoire: août 2000 – mars 2002
- II. Phase d'Exécution: avril 2002 – juin 2005

La première phase, destinée à créer les conditions institutionnelles, techniques et de gestion qui permettent la mise en oeuvre du Programme (PDRRI), a été employée à la réalisation de plusieurs études sur les principaux arguments fondamentaux de réalisation et fonctionnement du Programme, l'élaboration d'instruments de gestion technique, le démarrage du PDRRI avec le recrutement du personnel, l'achat de l'équipement et la préparation du cadre légal.

Les activités réalisées pendant la phase préparatoire ont été: la réalisation d'études propédeutiques, l'élaboration des documents-outils de gestion technique et financière du Programme, des actions- enquêtes de terrain et le Document de Programme du PDRRI.

a) Etudes propédeutiques:

- ✓ Etude de tous les aspects théoriques et pratiques des précédentes opérations de démobilisation qui se sont déroulées en Guinée-Bissau, destinée à identifier la meilleure stratégie possible pour un nouveau Programme du même type et d'éviter les erreurs du passé;
- ✓ Etude qui définit les instruments juridiques nécessaires à la démobilisation et à la réintégration, qui ont ensuite été adoptés par le Gouvernement pour la rédaction des Décrets de loi qui encadrent le PDRRI;
- ✓ Etude pour identifier les ressources locales sur lesquelles s'appuyer pour la mise en place du Programme, les options de Réintégration viables et les potentialités de chaque zone;
- ✓ Etude pour établir les stratégies de réintégration des Ex-Combattants porteurs de handicaps physiques;
- ✓ Etude sur la viabilité institutionnelle, sociale et financière d'un programme d'auto construction de maisons en vue de la réinstallation des ex combattants dans des zones rurales de Guinée Bissau;
- ✓ La conception et la réalisation du Système Informatique de Gestion des données;
- ✓ Etude pour la mise en oeuvre d'un sous-programme de lutte contre le SIDA dans le cadre de l'opération de démobilisation.

b) Elaboration d'outils de gestion technique et financière:

- Manuel du Cadre Institutionnel et Structure du PDRRI
- Manuel des Procédures de la Démobilisation
- Manuel des Procédures de la Réinsertion
- Manuel des Procédures du Service de Conseil et Référence
- Manuel des Procédures pour la détermination du Degré de Vulnérabilité Socio économique des Ex Combattants
- Manuel des Procédures du Fonds de Réintégration
- Manuel des Procédures Financières et d'Achat
- Cadre conceptuel et guide méthodologique pour l'analyse des coût-bénéfices du PDRRI

c) Actions-enquêtes de terrain:

- ✓ Recensement socio-économique de toutes les catégories de militaires, forces de police et Ex-Combattants. On a récolté en tout les données d'état civil et socio-économiques de 29.301 personnes appartenant à toutes les catégories de militaires, forces de police et ex-combattants. Le recensement a été réalisé sur toute l'étendue du pays et en un temps record. Ceci a impliqué un gros effort administratif, mobilisant d'importantes ressources humaines et financières. Après leur vérification et leur révision, les données sont formellement devenues définitives par acte notarié le 25/10/2001. La documentation a été intégrée à la banque de données du PDRRI, elle a constitué au cours de l'exécution du programme un instrument opérationnel fiable.
- ✓ La réalisation d'une démobilisation expérimentale de 571 militaires. Cette opération démonstrative de réinsertion de 571 combattants a été réalisée par le

PDRRI en mai 2001 dans les zones de Bissau, Gabù et Buba. Toutes les différentes procédures prévues pour l'identification, le désarmement, la remise de documents des démobilisés, les données de l'enquête socio-économique, la sensibilisation et l'attribution des bénéficiaires de réinsertion ont été utilisées et se sont avérées applicables et ont permis les ajustements nécessaires et la révision des divers Manuels des procédures.

L'arsenal d'instruments de gestion technico-financière représenté par les manuels des procédures, les résultats des études et des actions-enquêtes sur le terrain a permis la conception et la rédaction du Document de Programme du PDRRI.

Ce document représente l'ouvrage clé du Programme de démobilisation, réinsertion et réintégration. Comme on l'a dit, il a été conçu à partir des enquêtes sur le terrain et des documents décrits ci-dessus. Il définit de façon synthétique, claire et exhaustive:

- Le groupe-cible du programme
- Les objectifs, les résultats et les impacts escomptés
- La stratégie d'exécution
- Le cadre institutionnel tant politique que technico-opérationnel
- Le cadre juridique.
- Etude pour la mise en oeuvre d'un sous-programme de lutte contre le SIDA dans le cadre de l'opération de démobilisation.

Il en résulte un montage institutionnel et financier parfaitement cohérent avec les actions, les objectifs et les résultats attendus du Programme.

Le Document de Programme a été complété par un ensemble d'études et de manuels qui constituent une ample documentation détaillée représentant un bon guide pour les aspects les plus importants des actions prévues par le programme. Il convient de souligner que le Manuel des Procédures du Fonds de Réintégration, tout en demeurant un excellent document, donne l'impression d'être figé et de ne pas avoir été suffisamment ajusté et corrigé sur la base des exigences relatives à l'exécution du Programme comme il est clairement prescrit par le « Document du Programme du PDRRI » (page 16, paragraphe 2.26 point b). En effet, seule l'UGFA a apporté des modifications tant sur le contrat général que sur les contrats spécifiques et a amélioré la gestion comptable du processus de Réintégration. Ces modifications ont amené les ONG à tenir une rigoureuse comptabilité des dépenses et à veiller à ce que l'érogation des fonds soit faite non seulement sur la base des contrats signés, mais également sur la base des dépenses réellement effectuées. Elles ont amené également à ce que le nombre d'ex-combattants attribué à chaque ONG soit modulé en fonction des ressources disponibles.

L'examen des Formulaires des options de réintégration a montré que le Manuel des procédures du fonds de réintégration n'a pas prévu que l'ETG, l'Assistance technique et/ou les Bureaux zonaux doivent concevoir un « itinéraire technique » différencié par typologie d'option et par zone écologique, qui permette une compréhension plus aisée, une mise en pratique plus uniforme et des indicateurs communs pour le suivi.

3. LA DEMOBILISATION

La Démobilisation est définie par le PDRRI comme l'acte administratif par lequel les effectifs de l'Armée ou des Forces de Sécurité et des milices qui ont participé au conflit armé de 1998 à 1999 reprennent le statut de civils. La Démobilisation effectuée au sein du PDRRI faisait partie à son tour d'un plus vaste plan de restructuration des Forces Armées et de démilitarisation de la société, destiné à favoriser la réconciliation nationale.

La mise en place de cette phase fondamentale du Programme s'est faite entre juillet et août 2002, impliquant une effectif de 3.358 hommes, à ajouter aux 571 démobilisés au cours de la phase expérimentale pour un total de 3.929 hommes, contre les 4.392 initialement prévus.

Tableau n° 1.

Recensement 2000-2001						Démobilisation 2001-2002	
Catégorie des ex-combattants et des effectifs en activité						Total par catégorie à démobiliser (prévu)	Total par catégorie démobilisés
			Femmes	Hommes	Total		
Conflit 98 – 99	Forces de Défense et de Sécurité	Militaires	296	6.835	7.131	1.246	1.373
		Paramilitaires	402	2.307	2.709	391	191
		Ex- Prisonniers de Guerre	3	634	637	637	547
		Soldats mineurs	16	51	67	67	58
		<i>Sous-total</i>	<i>717</i>	<i>9.827</i>	<i>10.544</i>	<i>2.341</i>	<i>2.169</i>
	Milices	Partisans de la Junte	112	543	655	655	566
		CLP Remobilisés	15	362	377	377	377
		Anguntas	7	888	895	895	736
		SMO Remobilisés	8	92	100	100	65
		Combattants mineurs	4	20	24	24	16
	<i>Sous-total</i>	<i>146</i>	<i>1.905</i>	<i>2.051</i>	<i>2.051</i>	<i>176</i>	
<i>Sous-total (Forces+Milices)</i>			<i>863</i>	<i>11.732</i>	<i>12.595</i>	<i>4.392</i>	<i>3.929</i>
Guerre de Libération	Combattants liberté de la Patrie	3.502	8.463	11.965			
	Déserteurs	1	36	37			
	FLING	21	43	64			
	Ex-Combattants des FAP	5	4.599	4.604			
	Divers	2	34	36			
<i>Sous-total</i>	<i>3.531</i>	<i>13.175</i>	<i>16.706</i>				
TOTAL			4.394	24.907	29.301		

Effectuée en collaboration avec différents Ministères, cette phase a été mise en place au sein du PDRRI par une Unité de Démobilisation (UD) spécifique et a comporté deux phases principales: une Phase Préparatoire et une Phase d'Exécution.

Phase Préparatoire

- ✓ Enquête socio-économique
- ✓ Photo numérisée du démobilisable
- ✓ Attribution d'un kit de sensibilisation
- ✓ Référence des handicapés et détermination de leur degré de vulnérabilité

- ✓ Identification de la famille d'accueil
- ✓ Sensibilisation par l'intermédiaire de la radio
- ✓ Préparation des papiers du démobilisable

Phase d'exécution:

- ✓ Désarmement
- ✓ Démobilisation effective (retrait des papiers militaires)
- ✓ Mise à jour des données socio-économiques du démobilisé
- ✓ Attribution des bénéfices de Réinsertion (SIR e SAR)

La démobilisation des militaires et de ceux appartenant aux Forces de Sécurité a permis au GoGB une économie de 551.920.800 FCFA sur le budget de la défense et de la sécurité de la première année. Il s'agit d'une importante économie, grâce aux salaires en moins à payer, sans compter l'économie relative à la diminution des frais de nourriture et d'équipement.

En réalité l'économie prévue initialement s'élevait à plus de 800 millions de FCFA. Cette différence est due au fait que la démobilisation a surtout concerné les militaires actifs, ce qui comporte quand même le paiement à posteriori des retraites et, de ce fait réduit l'épargne de l'Etat.

4. LA REINSERTION

La réinsertion est la phase de transition entre la démobilisation du combattant et le début de sa réintégration économique et sociale proprement dite. La durée prévue par le PDRRI pour cette phase du Programme, qui peut être sujette à d'importants changements indépendants ou dépendants du bénéficiaire s'est étalée sur 12 mois.

Contrairement à d'autres Programmes semblables où l'on a dû déployer de gros efforts pour que la réinsertion soit possible, comme par exemple la nécessité de fournir un kit et le transport des Ex-Combattants et de leurs familles jusqu'aux communautés d'accueil, le PDRRI a préféré créer un système de subsides en argent et de l'assistance/accompagnement des bénéficiaires.

Il a donc été fourni trois types de bénéfices de Réinsertion:

- 1) Service de conseil et référence
- 2) Subside Immédiat de Réinstallation (SIR)
- 3) Subside d'Appui à la Réinsertion (SAR)

1) Tous les démobilisés ont droit à ce service d'assistance fourni par le PDRRI à travers les promoteurs des Bureaux Zonaux avec des ateliers communautaires et des émissions de radio. Le service consiste plus précisément mettre à la disposition des Ex-Combattants toute une série d'informations sur l'accès aux bénéfices prévus par le Programme, sur les opportunités de réintégration prévues dans chaque zone, sur les partenaires du PDRRI dans la mise en place des options de réintégration et sur le moyen d'optimiser les bénéfices de la réinsertion.

2) Le SIR est un bénéfice ponctuel accordé à tous les démobilisés pour faire face aux frais de transport de leurs familles et autres dépenses de première nécessité Ce type de bénéfice a été directement fixé par le Gouvernement à 100.000 Fcfa par Ex-Combattant

démobilisé, pour un montant total de 392.600.000 Fcfa. Le paiement de cette somme a été effectué à travers l'Agence "Western Union".

3) Le SAR, par contre, est un subside accordé aux Ex-Combattants démobilisés pour leur apporter une aide dans leurs dépenses quotidiennes durant la période de la Réinsertion. Contrairement au SIR le montant de ce bénéfice aurait dû varier selon les particularités de la situation de l'Ex combattant à laquelle il appartenait, afin d'éviter que ceux qui percevaient déjà d'une pension de l'Etat ne se retrouvent à percevoir plusieurs indemnités, les mettant dans une position de privilège par rapport aux autres bénéficiaires. Par conséquent, il a été décidé de couvrir avec le SAR 65% des besoins d'une famille moyenne de 8 personnes, pour un montant de 35.000 Fcfa par foyer. Ceux qui ne bénéficiaient d'aucune autre ressource de l'Etat, auraient dû normalement percevoir le subside intégral, tandis que les autres auraient dû bénéficier d'un SAR complémentaire pour amener le bénéfice déjà perçu à 35.000 Fcfa. Le SAR a été versé en 6 échéances bimestrielles, pendant 12 mois toujours par le truchement de l'Agence privée Western Union ce qui porte le coût de l'opération à 1.612.800.000 Fcfa.

Les résultats de la Mission d'évaluation réalisée par l'Institut National d'Etudes et de Recherches (INEP) contenus dans le rapport présenté en juin 2003 sous le titre "Etude de l'évaluation de l'impact des avantages distribués durant la démobilisation", donnent un jugement positif sur les interventions effectuées par le PDRRI pendant la phase de la Démobilisation et de la Réinsertion. En ce qui concerne le SIR et le SAR, le rapport conclut que la distribution des bénéfices a été réalisée d'une manière fonctionnelle et régulière; tant le SIR que le SAR ont été utilisés dans la majeure partie des cas selon les indications du PDRRI et vers les destinations pour lesquelles ils avaient été accordés, à savoir, l'achat de biens de première nécessité, l'amélioration des conditions des propres habitations ou le démarrage d'une petite activité permettant de subvenir aux besoins des familles.

En ce qui concerne le Service de Conseil et Références, cette même étude effectuée par l'INEP met en évidence combien le programme de sensibilisation radiophonique du PDRRI a été efficace, sauf dans certaines zones internes du Pays. La confirmation par la plupart des bénéficiaires d'avoir eu accès aux informations et messages émis pour le compte du PDRRI par la radio ne fait que démontrer l'efficacité du système de communication adopté, même si, en termes de sensibilisation on déplore qu'une grande partie de démobilisés n'ait pas présenté de demande pour avoir accès au bénéfice de la réintégration: d'après notre analyse de la base de données du PDRRI, il apparaît en effet que 489 Ex-Combattants sur 3.929 ne se sont pas portés candidats, un chiffre obtenu au cours de cette mission grâce aux questionnaires ad hoc qui ont permis de comprendre les raisons de ce phénomène (v. Chap. 5.1.2).

On doit en outre regretter que la distribution des SIR et des SAR n'a pu éviter de se cantonner aux bénéficiaires de la capitale, au détriment de ceux des régions rurales. Comme il ressort des enquêtes effectuées, les prévisions initiales concernant la distribution des Options de Réintégration n'ont pas été atteintes et l'on a assisté à une concentration de bénéficiaires dans la région de Bissau (qui à elle seule compte 50% du groupe cible) au détriment des autres zones moins urbanisées.

4.1 LES RETOURS

Les informations reçues pendant la mission ont permis de constater qu'il existe, au sein des ex-combattants déclarés non vulnérables et de ceux qui ne se sont pas portés candidats à la réintégration, un phénomène de retour dans les forces armées. On a donc procédé à la rédaction d'un bref questionnaire, qui permette d'enquêter auprès du plus grand nombre de ceux qui, ayant été démobilisés et réinsérés n'ont bénéficié que des deux subsides SIR et SAR (Complémentaire ou Intégral), mais qui n'ont pas été ensuite admis

aux Options de Réintégration pour avoir été considérés hors des paramètres de vulnérabilité prévus par le PDRRI. Ceci a permis d'approfondir l'analyse du succès de la démobilisation et de la Réinsertion là où elles n'ont pas été accompagnées de Réintégration.

Afin de mieux appréhender ce groupe de bénéficiaires, l'on a laissé, au bas du questionnaire un espace pour transcrire des informations sur leur présence dans le village/quartier choisi comme communauté d'accueil. Un autre espace a été laissé pour insérer l'activité actuellement effectuée par le bénéficiaire, afin de pouvoir déterminer, quoique qu'avec d'importantes limitations, la condition économique et sociale atteinte après leur départ de l'armée. Un dernier espace a été réservé à l'identification des raisons pour lesquelles un important groupe de démobilisés n'a pas présenté de candidature au Programme pour avoir accès au bénéfice de la Réintégration.

On trouvera ci-dessous un tableau synthétique des diverses informations recueillies, par zone et totales, avec deux colonnes présentant les chiffres des éventuels retours dans l'armée.

Tableau n° 2

	Ex-combattants	Questionnaires	Absents	Actifs / Retraités	Chômeurs	Militaires	% Militaires sur le total*
1-SAB	936	435	27	131	110	194	44,6%
2-Bissorá	245	93	1	85	5	3	3,2%
3-Buba	135	80	19	76	1	3	3,8%
4-Bafatá	182	77	9	65	0	12	15,6%
Totaux	1.498	685	56	357	116	212	30,9%

* Il s'agit du total de l'échantillon interrogé

Comme on peut le constater d'après la donnée projetée au niveau national, il a été possible de soumettre un plus grand nombre de bénéficiaires au questionnaire (directement ou à travers leur famille) ce qui représente plus ou moins la moitié de l'univers. Dans le tableau ne figure pas le résultat de la dernière question posée à ceux qui, tout en ayant été démobilisés, n'ont pas présenté de candidature à la Réintégration, car cette donnée est très limitée, puisqu'elle ne se réfère qu'à moins de 50 Ex-Combattants, dont 29 ont admis ne pas avoir présenté de demande car ils savaient ne pas pouvoir répondre aux paramètres du PDRRI et être de ce fait exclus des critères d'attribution de ce bénéfice; 5 seulement ont déploré une absence d'information, tandis que tous les autres ont donné des raisons de diverses natures qui les ont empêchés de rejoindre les EZ dans les délais. Pour autant que les données soient limitées, on peut cependant conclure avec sérénité qu'effectivement la sensibilisation a été effectuée de façon complète et capillaire et l'on ne peut porter aucune critique à l'organisation du mécanisme de la Réintégration pour l'écart entre le nombre de démobilisés et celui des candidats à la Réintégration.

La donnée, par contre, qui suscite quelque préoccupation est celle du chômage, étant donné que ce groupe de personnes peut être considéré à risque de retour éventuel dans les Forces Armées. Il faut toutefois tenir compte du fait que certaines réponses au questionnaire peuvent avoir été faussées par un compréhensible désir de la part des interrogés d'accéder à de nouveaux bénéfices pouvant améliorer leurs propres conditions de travail.

Du point de vue statistique, il faut observer à quel point la distribution des retours dans l'armée et du chômage n'est pas uniforme dans toutes les zones du pays. Presque totalement absent à Buba et à Bissorá, le phénomène se concentre surtout à Bissau et, à l'intérieur de la zone de Bafatá, dans la Région de Gabú. On peut y trouver des raisons socio-économiques, où les différences du coût de la vie dans les zones choisies par les bénéficiaires, pour leur réinsertion dans la vie civile, ont pu déterminer une majeure attraction pour la vie militaire: devant les incertitudes de travail dans des localités comme Bissau ou Gabú, le retour dans les casernes peut avoir représenté une alternative non négligeable. En outre, ce taux élevé de retour dans les Forces Armées dans ces deux régions précises peut être motivé par un besoin d'effectifs militaires qui est normalement enregistré dans les capitales et dans les zones frontalières ou à plus grande densité de casernes.

5. LA REINTEGRATION

La Réintégration a été considérée comme une phase d'assistance financière, technique et institutionnelle destinée à faciliter l'intégration de l'Ex combattant démobilisé au sein de la communauté choisie, avec les mêmes conditions et opportunités des autres membres. Pendant cette phase le bénéficiaire devrait atteindre l'autosuffisance économique ou améliorer au moins sa condition de vulnérabilité sociale.

La phase de réintégration a démarré en mars 2003 et prévoyait la réalisation de micro-projets individuels des ex-combattants dans le but de les réintégrer dans la vie économique active.

5.1 CADRE OPERATIONNEL

Du point de vue opérationnel, la Réintégration a été réalisée à travers trois organismes: le Service d'Appui et Référence, le Fonds de Réintégration et les PE.

5.1.1. Service de Conseil et Référence (SCR)

Il s'articule au niveau zonal et il se compose d'un Chef de Service et au moins de deux Promoteurs de l'EZ, ainsi que des représentants de la société civile locale et des Ex-Combattants. Ce Service a essentiellement deux tâches:

- A. Apporter Informations et suivi sur les aspects techniques et institutionnels du Programme et de la phase de Réintégration, ainsi qu'identifier et résoudre les problèmes éventuels que les bénéficiaires peuvent rencontrer dans l'exécution des options ou dans la production des documents nécessaires.
- B. Référence. C'est-à-dire gérer et mettre à la disposition des bénéficiaires les informations institutionnelles et les techniques sur les divers partenaires identifiés par le PDRRI, afin qu'ils soient encadrés et puissent réaliser les options de réintégration dans les différentes zones de compétence. Une fois établie la volonté de l'Ex combattant, le SCR se doit d'en faire référence au PE choisi qui fournira au bénéficiaire l'appui nécessaire à formuler correctement sa demande et à la mettre don projet en pratique.

5.1.2. Le Fond de Réintégration (FR)

Le FR est un dispositif technique, financier et institutionnel qui attribue les bénéfices de la Réintégration à travers un ensemble de PE (GoGB, Agences des Organisations

Internationales, Organisations Communautaires de Base et ONG) ; ses tâches sont de la compétence des diverses structures du PDRRI.

L'accès au FR était subordonné à un minimum de conditions que l'ex-combattant se devait de respecter: avoir été recensé par le PDRRI et donc faire partie des listes de la banque de données; se trouver dans des conditions économiques insuffisantes à garantir sa subsistance et celle de ceux qui sont à sa charge; respecter les normes établies par le manuel des procédures du PDRRI. De mars à fin décembre 2003, une campagne d'information a été instaurée pour solliciter les ex-combattants et les encourager à se porter candidats à la réintégration en présentant aux Bureaux zonaux leur Déclaration Socio-économique (voir annexe n.º VIII).

Les données de ces déclarations, une fois insérées dans la banque de données spécialement créée par le PDRRI avec l'assistance technique de l'OIM, permettaient de calculer le Degré de Vulnérabilité de l'ex-combattant. Ce degré tenait lieu de Critères de Vulnérabilité établi en consultations publiques et qui définissaient les groupes à réintégrer prioritairement:

1. Degré d'invalidité: constaté par une commission médicale qui définissait le degré d'incapacité de l'ex-combattant à réaliser une quelconque activité économique ou professionnelle.
2. Genre: priorité est donnée aux femmes, célibataires ou veuves, ayant à leur charge des descendants d'un âge économiquement inactif.
3. Age: en particulier les "soldats mineurs", c'est-à-dire les ex-combattants qui le 7 juin 1998 avaient moins de 18 ans. Au-dessus de 46 ans et successivement de 60 ans, le degré de vulnérabilité augmente à nouveau.
4. Habitation: la priorité a été donnée à ceux qui ne possédaient pas d'habitation propre.
5. Revenu: la condition de vulnérabilité était attribuée à ceux qui n'avaient aucun salaire ou retraite et qui n'avaient aucune source de revenus dans d'autres activités économiques (telles que, par exemple, plantations ou élevage).
6. Groupement familial: sur la base du nombre de personnes à charge.

Le programme informatique, à travers une matrice de pondération des valeurs, calculait le Degré de Vulnérabilité de l'ex-combattant.

Sur décision du PDRRI, la possibilité de se porter candidat à la réintégration a été ouverte à tous les ex-combattants démobilisés appartenant aux Forces Armées et milices, et aux combattants de la guerre de libération. De cette façon, l'univers des candidats pouvait atteindre un maximum de 20.635 ex-combattants. Plus de 20.000 hommes se sont présentés, mais seulement 11.445 d'entre eux faisaient partie des listes initialement établies par le PDRRI au cours du recensement et admis à la réintégration.

Le PDRRI, en tenant compte des fonds destinés à la Réintégration et des contingences qui ont réduit cette disponibilité, suite, surtout, à la diminution du taux de change du dollar américain (monnaie du Programme) et à l'impossibilité du GoGB de faire face à ses engagements en terme de contrepartie, s'est vu contraint de réduire le nombre initialement prévu d'ex-combattants à réintégrer. Dans les 11.300 du début, en appliquant la matrice de vulnérabilité et en abaissant le seuil à une valeur de 70, 7.186 d'entre eux seulement ont été considérés Vulnérables et admis à la réintégration.

Il existe donc une différence substantielle entre le nombre des ex-combattants recensés et les candidats à la réintégration, surtout en ce qui concerne les anciens combattants de la guerre de libération de la patrie, dont environ la moitié ne s'est pas présentée au moment de faire la demande de Réintégration. On a pu en dégager quelques explications pouvant être résumées ainsi: de nombreux ex-combattants, conscients de leur situation économique et des limites posées par le PDRRI en termes de vulnérabilité, n'ont pas présenté de demande, en sachant à l'avance qu'ils n'auraient pas été inclus dans la réintégration; certains ex-combattants ont pu émigrer pendant la période comprise entre le recensement et la réintégration et d'autres ont dû décéder, compte tenu de leur âge avancé. Pour autant que la campagne d'information ait été capillaire et ait essayé d'atteindre tous les ex-combattants, il se peut que le message ait été mal reçu ou qu'il y ait eu, surtout dans les zones rurales reculées et parmi les plus âgés, une moins bonne capacité à remplir et à faire parvenir les propres déclarations aux Bureaux zonaux compétents.

Le tableau de la page suivante présente la distribution des ex-combattants par force d'appartenance et par classement entre candidats, vulnérables et non vulnérables.

Des 3.929 ex-combattants démobilisés et réinsérés, 3.440 seulement ont posé leur candidature à la réintégration dont 2.432 d'entre eux ont été déclarés vulnérables et 1.008 non vulnérables.

Recensement 2000-2001				Réintégration 2003 – en cours								
Catégorie des ex-combattants et des effectifs en activité				Reinté- grables	Non présenté s	Candidat s	Vulnérables			Non Vulnérables		
			Total				<35 ans	>35 ans	Tot	<35 ans	>35 ans	Tot
Conflit 98 – 99	Forces de Défense et de Sécurité	Militaires	7.131	1.373	152	1.215	653	366	1.019	31	165	196
		Paramilitaires	2.709	191	34	157	2	37	39	1	117	118
		Ex- Prisonniers de Guerre	637	547	98	452	31	176	207	17	228	245
		Soldats mineurs	67	58	5	53	53	0	53	0	0	0
		<i>Sous-total</i>	<i>10.544</i>	<i>2.169</i>	<i>289</i>	<i>1.877</i>	<i>739</i>	<i>579</i>	<i>1.318</i>	<i>49</i>	<i>510</i>	<i>559</i>
	Milices	Partisans de la Junte	655	566	61	499	66	231	297	27	175	202
		CLP Remobilisés	377	377	78	300	3	149	152	0	148	148
		Anguntas	895	736	56	688	541	77	618	55	15	70
		SMO Remobilisés	100	65	4	61	8	24	32	6	23	29
		Combattants mineurs	24	16	1	15	15	0	15	0	0	0
	<i>Sous-total</i>	<i>2.051</i>	<i>176</i>	<i>200</i>	<i>1.563</i>	<i>633</i>	<i>481</i>	<i>1.114</i>	<i>88</i>	<i>361</i>	<i>449</i>	
	<i>Sous-total (Forces+Milices)</i>	<i>12.595</i>	<i>3.929</i>	<i>489</i>	<i>3.440</i>	<i>1.372</i>	<i>1.060</i>	<i>2.432</i>	<i>137</i>	<i>871</i>	<i>1.008</i>	
Guerre de Libération	Combattants liberté de la Patrie	11.965										
	Déserteurs	37										
	FLING	64										
	Ex-Combattants des FAP	4.604										
	Divers	36										
	<i>Sous-total</i>	<i>16.706</i>	<i>16.706</i>	<i>8.701</i>	<i>8.005</i>			<i>4.754</i>			<i>3.251</i>	
TOTAL			29.301	20.635	9.190	11.445			7.186			4.259

5.1.3. Les Partenaires Encadreur

D'après ce que dit le Document de Programme les PE sont: "les diverses institutions sous-traitées par le PDRRI pour exécuter sur le terrain des activités de réintégration, à savoir : les *institutions gouvernementales*, dont les centres de formation, les projets de développement et les départements ministériels ; les *organisations non gouvernementales (ONG)*, les *organisations communautaires de base (OCB)*, le *secteur privé* y compris les institutions bancaires".

Le strict rapport contractuel avec les PE fait partie du Fonds de Réintégration, qui prévoit précisément que le PDRRI peut sous-traiter certains services d'appui à la réintégration, tels que, entre autres, la formation professionnelle, le service d'assistance technique pour l'identification, la formulation et la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus, le service d'encadrement pour l'auto construction de maisons, ainsi que la réhabilitation physique des handicapés.

Par ailleurs, le recours à la sous-traitance des activités de réintégration par un groupe de PE a été déterminé par des raisons de praticité et de viabilité. En effet, la durée initialement prévue du Programme avec les difficultés liées à la typologie des bénéficiaires et à leur distribution n'auraient pas permis, même dans cette phase, au PDRRI d'opérer directement de façon efficace ; tandis que les ONG garantissaient au moins sur le papier une économie, une meilleure flexibilité et présence sur le territoire, ainsi que la possibilité d'acquérir des capacités susceptibles de demeurer comme patrimoine cognitif du Pays.

Le recrutement des PE pour la réintégration, effectué sur concours public lancé par le PDRRI sous la supervision financière de l'UGFA, a présenté certaines difficultés, tant pour le nombre limité d'ONG présentes sur le territoire, en mesure de participer aux conditions économiques proposées, que pour disposer du niveau technique qu'exige la mise en place d'un programme d'une telle complexité. En effet, les services demandés comportent une activité attentive et prolongée pour chaque bénéficiaire, depuis l'identification de l'Option, la formulation de la demande suivant les modèles prévus par les Manuels des procédures du PDRRI et suivant toutes les normes comptables, jusqu'à la mise en œuvre proprement dite, le suivi et l'évaluation finale. En outre, par la recherche des PE, on a essayé d'assurer le plus possible une couverture géographique adéquate, une complémentarité aux volontés exprimées par les Ex-Combattants et une offre standard pour qu'aucun bénéficiaire ne soit désavantagé par rapport au PE auquel il aurait été affilié.

La sélection proprement dite a donc été précédée d'une recherche parmi les bénéficiaires, conduite par les EZ en collaboration avec les CZR, pour identifier leurs préférences en termes de typologie d'Option de Réintégration. Les résultats de cette recherche ont naturellement influencé le recrutement des PE, sur la base d'estimations qui n'ont pas été ensuite confirmées au moment de la mise en place des micro projets: Ce qui a entraîné la disparition de certaines Options de Réintégration (par exemple, la Réhabilitation Physique) dans le tableau de la Réintégration, ainsi que les Ong qui apportaient leur expertise spécifique dans ces domaines et qui n'étaient pas en mesure de satisfaire des exigences techniques différentes. Le travail des PE a subi les conséquences d'un autre problème lié au travail de recherche, à savoir la localisation supposée des bénéficiaires dans les zones rurales: l'importante diminution du volume de travail dans certaines zones a rendu non rentable l'activité de certaines ONG impliquées dans la Réintégration. Avant le recrutement des PE, l'assistance technique de l'OIM a conduit une recherche qui a débouché sur une étude² sur la viabilité des diverses Options de Réintégration et sur les institutions et organismes présents dans le pays présentant toutes

² cft.: "Analyse de la capacité institutionnelle en vue de la mise en œuvre du volet réintégration. Identification des options de réintégration viables", Assistance Technique, OIM-PDRRI, Décembre 2000, Bissau.

les conditions nécessaires pour être sélectionnées. Cette recherche a mis en évidence une situation difficile: sur les 36 centres de formation, 15 seulement auraient pu participer au Programme, avec en outre une distribution géographique profondément déséquilibrée; sur 15 Projets de développement financés par l'Etat, deux seulement présentaient des affinités avec le PDRRI; sur les 17 ONG présentes sur le territoire, 12 seulement répondaient aux conditions requises.

Par conséquent, parmi les ONG identifiées, 13 d'entre elles seulement ont été sélectionnées et des contrats de prestation de services ont été stipulés. Ces contrats sont de deux types:

- Un contrat Général, entre le PDRRI et l'Organisation qui définit les tâches de l'organisation, à savoir, identifier, formuler et exécuter les Options de Réintégration des Ex-Combattants et qui établit la valeur de chaque Option de Réintégration pour un montant maximum de 637.000 Fcfa comprenant le coût de la Réintégration et de la prestation de services. Le coût de la prestation de l'ONG est calculé sur un pourcentage négocié avec chaque PE.
- Un contrat Spécifique, stipulé entre le PDRRI, l'ONG et chaque Ex-Combattant qui définit les conditions de réalisation de l'OR tant sur le plan exécutif (la typologie des services à fournir tels que l'assistance technique, la formation technique et de gestion, la fourniture du matériel et de l'équipement, l'assistance à la demande de micro crédits, etc.) que financier.

Chaque PE a reçu au moment de la signature des contrats généraux avec le PDRRI une avance correspondant à 20% de la valeur totale prévue.

5.1.4. Les options de Réintégration

L'OR consiste en un micro-projet identifié par le bénéficiaire dans le cadre de quelques catégories prédéfinies pendant la phase de préparation du Programme.

L'ex-combattant déclaré vulnérable est référencé par le Bureau zonal à un PE suivant les typologies de sa compétence. Il prépare avec son assistance le FOR (Formulaire d'Option de Réintégration), selon les indications du Manuel des Procédures. Il est décrit dans le FOR la nature des investissements à réaliser, les fonds à rendre disponibles, ainsi que la contrepartie demandée au bénéficiaire. On y présente en outre brièvement les activités à entreprendre et les résultats économiques escomptés. On a divisé les OR en deux grands groupes:

- OR du secteur économique qui peuvent être regroupées en 8 catégories principales.

Agriculture	Traction animale	Commerce	Petite industrie et artisanat
Elevage	Pêche artisanale	Services	Formation

- OR du secteur social : auto construction ou amélioration des habitations (v. fiche p.27) et prothèses³.

³Les prévisions initiales se référaient à environ 400 demandes récoltées pendant la phase de recensement des handicapés intéressés à recevoir des prothèses. En réalité, 7 candidats seulement ont confirmé leur demande. A ce sujet, la Banque Mondiale, sur demande de l'UGFA, a récemment autorisé un programme de remise gratuite de prothèses avec des fonds supplémentaires du PDRRI, à dégager des fonds restitués par le Gouvernement. A cette opportunité, 70 personnes environ ont répondu, ce qui confirme le peu de fiabilité de l'estimation initiale.

On trouvera ci-dessous le tableau des différentes OR du secteur économique, divisé par Région et par PE d'après la prévision faite par le PDRRI au début de la phase de Réintégration.

Tableau n° 4

	ONG															Totale	
	Catégorie	Adim	Adpp	Aifapalop	Apalcof	Asacase	Cenfa	Coopi	Divutec	Guiarroz	Icap	led	Lvia	Micro -Tips	Andes		
Zone 1	1	238						230						175		643	56%
	2																
	3	7														7	1%
	4	2					80							75		157	14%
	5						100				10			15		125	11%
	6							23				60				83	7%
	7														124	124	11%
	Tot	247					180	253			70		265	124		1.139	22%
Zone 2	1	300		200		366				7	100	95			1.068	60%	
	2			55						10					65	4%	
	3			55						5	10				70	4%	
	4	50		186						25		45			306	17%	
	5			33		25				10	25	15			108	6%	
	6					62									62	3%	
	7													110	110	6%	
	Tot	350		529		453				57	25	110	155	110	1.789	34%	
Zone 3	1	256	96			300	167								819	65%	
	2					46	9								55	4%	
	3	32	29												61	5%	
	4	77					40								117	9%	
	5	36					6			24					66	5%	
	6									65					65	5%	
	7													68	68	5%	
	Tot	401	125			346	222			89				68	1.251	24%	
Zone 4	1		135				350	50				180			715	65%	
	2						21	20							41	4%	
	3																
	4						93					80			173	16%	
	5						14			25		10			49	4%	
	6			17											17	2%	
	7													97	97	9%	
	Tot		135	17			478	70		25	0	270	97		1.092	20%	
Total		648	350	260	17	529	526	706	700	70	57	209	110	690	399	5.271	
%		12%	7%	5%	0%	10%	10%	13%	13%	1%	1%	4%	2%	13%	8%		
1	Agriculture		3	Pêche		5	Petite Industrie		7	Réhabilitation Physique							
2	Elevage		4	Commerce		6	Services										

5.1.5. Les contrats spécifiques de réintégration (les PE)

Il s'agit de contrats triparties qui engagent le PDRRI, le partenaire et le bénéficiaire (ex-combattant); Ils sont également visés par l'UGFA qui certifie l'exactitude des calculs et la disponibilité financière. Chaque contrat spécifique est accompagné de trois annexes qui en font partie intégrante:

- Matrice d'évaluation des options de Réintégration
- Formulaire de l'option de Réintégration (FOR) composé à son tour des parties suivantes:
 - Identification
 - Origine et formulation
 - Faisabilité
- Lettre de référence de l'ex combattant

Le Formulaire de Réintégration est le document le plus important, en effet, par ses contenus techniques et économiques, il détermine le degré de réussite de la réintégration de l'ex combattant.

Des 3.702 contrats en exécution disponibles dans les archives du PDRRI, on n'a pu en examiner et analyser qu'environ 25% seulement. Pour chaque ONG on a visionné les contrats relatifs à chaque type d'option et l'on a porté une attention particulière au Formulaire d'Option de Réintégration (FOR).

On peut en déduire que:

La partie juridique des contrats spécifiques est irréprochable.

La Matrice d'évaluation des options de réintégration a toujours été remplie de façon formellement correcte et elle a été signée par les trois membres de l'équipe d'évaluation, qui a parfois validé, des options techniquement et économiquement lacuneuses.

Certains Formulaires d'Option de Réintégration présente, ont carences sur le plan technique et économique.

On trouvera ci-dessous la description sommaire des activités proposées dans les FOR et la description des carences essentiellement technique parfois constatées.

AGRICULTURE "TRACTION ANIMALE

C'est une option qui représente 17% des options totales. Elle n'est pas présente dans la zone de Bissau (n°1) ni dans la zone de Buba (n° 3), on en trouve par contre 229 et 475 respectivement à Bissorā et Bafatá.

Cette option présente trois variantes de projet:

Traction animale bovine: elle prévoit l'achat de deux bœufs et de l'équipement adéquat, avec une vocation plus orientée vers les travaux des champs.

Traction animale avec âne: elle prévoit l'achat d'un âne et de l'équipement adéquat, avec une vocation plus orientée vers le transport. Dans quelques rares cas, on a prévu d'attribuer deux ânes, dont une femelle, avec une fonction complémentaire de reproduction.

Traction animale mixte bovine et asinienne: elle prévoit l'achat de deux bœufs et d'un âne et de l'équipement adéquat et compatible avec l'enveloppe financière du FOR.

La carence la plus évidente se situe dans le fait que pour la plus grande partie des FOR aucune prophylaxie sanitaire n'a été prévue. Enfin, il n'a pas été prévu d'administrer des rations alimentaires différenciées et adaptées aux saisons et au travail des animaux.

AGRICULTURE "FRUCTICOLE"

Elle ne représente que 5% des options, elle n'est présente que symboliquement dans les zones de Bissau et Bafatá, tandis que dans les zones de Bissorá et de Buba on enregistre respectivement 100 et 103 options. Les plantations sont constituées essentiellement de mangues, agrumes et anacardiens dans un ordre d'importance décroissant.

Les densités de plantation sont correctement différenciées selon les espèces. Dans les FOR on prévoit aussi bien la technique de mise à demeure de plantes greffées que de plantes à greffer après reprise. Les deux techniques se justifient toutes les deux avec leurs avantages et leurs inconvénients, chacune difficile à comparer dans l'environnement de référence. L'utilisation de plantes greffées permet un début de production un an avant, dans les mêmes conditions édaphiques et agronomiques.

SERVICES

C'est une option qui représente 12% des options totales et elle est présente dans toutes les zones: 321, dans la zone de Bissau; 85, dans la zone de Bissorá; 105, dans la zone de Buba et 20 dans la zone de Bafatá. On a inclus dans cette typologie les options les plus disparates. Par exemple, on définit « services »: la coupe et couture (confection); la production de jus de fruits et de glaces; le bar; les restaurants; le studio photo, etc. En réalité, à travers la re classification effectuée par la présente mission d'évaluation, les options effectivement considérées comme des services sont:

Les salles de cinéma, qui représentent la quasi-totalité de cette option

Les télé-centres, qui sont au nombre d'une dizaine

D'autres options qui faisaient parties de la base de données en tant que services non bien spécifiés.

Les FOR relatifs à ces options apportent une évaluation de faisabilité économique positive qui doivent être confirmés sur le plan pratique.

COMMERCE

C'est une option qui représente 35% des options totales. Elle est présente dans toutes les zones: 848, dans la zone de Bissau; 280, dans celle de Bissorã; 210, dans la zone de Buba et 171, dans celle de Bafatá.

Les activités de commerce les plus nombreuses sont, par ordre d'importance, celles relatives à la vente de:

- ✓ Aliments de première nécessité;
- ✓ Jus de fruits et glace;
- ✓ Huile de palme;
- ✓ viande
- ✓ poisson
- ✓ produits divers tels que vêtements, cigarettes et noix de cola, charbon, etc.

Il n'est prévu dans les FOR aucune indication relative à la condition du bénéficiaire en termes d'alphabétisation. Ceci est important, tant pour l'orientation à donner au bénéficiaire que pour la réussite de l'activité.

FORMATION

C'est une option qui représente 11% de la totalité des options, elle est présente dans toutes les zones: 430, dans la zone de Bissau; 27, dans celle de Bissorã; 16, dans la zone de Buba et 10 dans celle de Bafatá.

Les activités de formation les plus nombreuses sont, par ordre d'importance, celles relatives aux secteurs suivants:

Informatique	134	Electricité auto	21
Permis de conduire	105	Climatisation	17
Electricité civile	60	Plomberie	16
Bâtiment	50	Administration	9
Mécanique	50	Sécurité-gardiennage	7
Menuiserie	23		

On ne mentionne pas dans les FOR la composition des kit distribués aux bénéficiaires et l'on ne décrit pas non plus l'itinéraire didactique de la formation.

PECHE

C'est une option qui représente 2% de la totalité des options, elle n'est présente que sur trois zones: 45, dans la zone de Bissau; 24, dans celle de Buba et 11, dans la zone de Bafatá.

L'équipement prévu dans le FOR est cohérent et justifié par l'activité de pêche, et est en outre différencié selon les exigences de chaque bénéficiaire. Les recettes, spécialement chez l'ONG ADIM, ont été calculées sur un volume de captures toujours les mêmes pour tous les bénéficiaires (900 Kg). Les bénéfices et les pertes sont calculés parfois de façon impropre. Par exemple, on a entièrement pris en compte toutes les dépenses d'investissement sans prendre en considération la quote-part d'amortissement.

ELEVAGE

C'est une option qui représente 3% des options totales. Elle est présente dans toutes les zones: 6, dans la zone de Bissau; 1, dans celle de Bissorã; 46, dans la zone de Buba et

60, dans celle de Bafatá. Dans la plupart des cas, il s'agit d'élevages de petits ruminants (ovins et caprins). On a également quelques unités d'élevage bovin, porcin et aviaire.

Les FOR relatifs aux élevages de petits ruminants sont souvent carenciels sur le plan de l'évaluation économique et du point de vue technique. On trouvera ci-dessous la liste des principaux défauts et/ou les incohérences techniques et économiques:

- ✓ Il n'est pas correct de mélanger dans une même unité les ovins et les caprins, étant donné qu'il s'agit d'espèces qui ont des exigences différentes, en ce qui concerne les structures d'abri et l'alimentation. Pour obtenir un produit (agneau et chevreau) il est nécessaire d'avoir un mâle de chaque espèce par unité. La présence surnuméraire de mâles dans un petit élevage entraîne une perte d'efficacité productive évidente. La plupart du temps le FOR ne prévoit pas de prophylaxie sanitaire et, quand elle est prévue, elle est d'un coût prohibitif (138.000 Fcfa) et disproportionné puisqu'il représente presque la moitié du prix d'achat des animaux. On doit ce coût élevé essentiellement à l'usage de produits pharmaceutiques tels que l'Ivomec qui, malgré son efficacité est tout à fait inadapté à ces types d'élevage
- ✓ Les recettes prévues par le FOR semblent être trop optimistes.

PETITE INDUSTRIE ET ARTISANAT

C'est une option qui représente 15% de la totalité des options et elle est présente dans toutes les zones: 462, dans la zone de Bissau; 4, dans celle de Bissorã; 97, dans la zone de Buba et 59, dans celle de Bafatá.

Les activités classées dans cette typologie d'option sont très diverses et sont liées aux activités, productives ou non, pratiquées par des artisans : du coiffeur, au boulanger, au maçon, au tailleur, au forgeron, etc.

Les contenus techniques de ces options n'étant pas importants, ils ne présentent aucune lacune. En ce qui concerne l'aspect d'évaluation économique, ils présentent parfois les carences mentionnées au début du paragraphe.

AUTOCONSTRUCTION D'HABITATIONS

L'Option de Réintégration pour l'auto construction d'habitations a fait l'objet d'un traitement spécifique au sein du PDRRI. D'un côté, l'Union Européenne (UE) a posé comme condition à son financement, la préparation et la mise en oeuvre d'un projet spécifique, en gestion directe et avec une assistance technique autonome, de l'autre le PDRRI est en train de gérer pour cette option l'achat et la distribution de matériaux par le truchement de l'UGFA, sans avoir recours à des partenaires. On a prévu un ensemble de 1.245 habitations financées par l'UE et de 772 gérées par le PDRRI.

Le projet "Appui à la réintégration des ex-combattants en zones rurales" financé par l'UE a été initialement préparé à partir d'une étude de faisabilité réalisée en mars et avril 2001 par l'ONG FUNDESCO. L'étude a conduit à l'élaboration de la Convention de Financement n.º 6565/GUB, signée en février 2003 par la Commission Européenne et l'Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement. Le projet GUB/7029/000, d'une durée de 18 mois, compte sur une assistance technique attribuée, à travers un appel d'offre international à l'ONG italienne COOPI (contrat AT/08/03) et commence formellement le 12 juillet 2003 avec l'arrivée de l'Assistant Technique Permanent qui coordonne l'Unité Technique de Gestion du Projet (UTGP).

On prévoit, dans le cadre de ce projet, l'auto construction de 800 habitations neuves et 445 réhabilitations d'habitations. Parallèlement, il est prévu de construire 30 centres

communautaires polyvalents avec la participation des futurs bénéficiaires des habitations, qui recevront ainsi une formation pratique de superviseurs techniques du projet. La destination finale de ces centres sera décidée par la communauté elle-même, étant donné que la structure peut être utilisée comme école, centre de santé ou autre. En outre, le projet prévoit 20 systèmes d'eau potable communautaires.

Pendant le premier semestre 2004, le projet a lancé une expérience pilote avec la construction de 66 habitations et de 3 centres communautaires, distribués uniformément dans les trois régions rurales de Guinée Bissau. Mais on a noté un grand retard par rapport aux résultats prévus. Une récente mission d'évaluation à mi-parcours, a proposé une solution alternative en remplaçant pour la couverture des habitations la structure complexe en métal ou en bois par une structure plus simple avec des matériaux locaux (rogné). Cette solution alternative, toujours en phase d'approbation par les services compétents de Bruxelles, permettrait d'achever les habitations avant la prochaine saison des pluies. En outre, le coût unitaire de chaque habitation en serait réduit de beaucoup et s'approcherait aux valeurs des autres typologies d'Options de Réintégration du PDRRI, évitant ainsi de la disparité parmi les ex-combattants.

En ce qui concerne la fourniture des matériaux achetés directement par le PDRRI par le truchement de l'UGFA, les concours viennent d'être ouverts depuis peu et les contrats devraient être bientôt rédigés. Leur distribution aux bénéficiaires sera effectuée à travers les Bureaux zonaux. Ainsi, les ex-combattants seront plus libres de construire ou d'améliorer leurs propres habitations, en suivant la typologie de leur choix, sans être contraints de respecter un projet technique comme dans le cas du financement de l'UE.

5.1.6. Exécution

Tableau n°5 Distribution par zone, ONG et catégorie d'Options de Réintégration en cours d'exécution en octobre 2004

ONG														Total	%
	Catégorie	Adim	Adpp	Aifapalop	Apalcof	Asacase	Cenfa	Coopi	Divutec	Guiarroz	Icap	Lvia	Micro Tips	Total	%
Zone 1	1														
	2	4						1						5	0%
	3	77			26	3	148	49				18		321	15%
	4	299				119	162	70				198		848	40%
	5	2				66	362							430	20%
	6	40										5		45	2%
	7	5					1							6	0%
	8	57			63			230	84				28	462	22%
	Tot	484				89	189	903	203				249	2.117	50%
Zone 2	1					89				63	77			229	32%
	2		63			15				3	19			100	14%
	3		28			31		26						85	12%
	4		95			138				26	21			280	39%
	5							27						27	4%
	6														
	7					1								1	0%
	8					2		2						4	1%
	Tot		186			276		55		92	117			726	17%
Zone 3	1														
	2	28		11		52		12						103	17%
	3	60		2		32		11						105	17%
	4	94				69		47						210	35%
	5							16						16	3%
	6	23				1								24	4%
	7					36		10						46	8%
	8	41		7		11	1	37						97	16%
	Tot	246		20		201	17	117						601	14%
Zone 4	1				106			291	78					475	59%
	2							5						5	1%
	3				6			11	3					20	2%
	4				23			120	28					171	21%
	5				4			6						10	1%
	6								11					11	1%
	7				1			43	16					60	7%
	8				12			35	12					59	7%
	Tot				152			6	505	148				811	19%
Total	730	186	20	152	365	390	981	825	148	92	117	249	4.255		
	17%	4%	0%	4%	9%	9%	23%	19%	3%	2%	3%	6%	100%		

- | | |
|---------------------|---------------------|
| 1. Traction Animale | 5. Formation |
| 2. Fructiculture | 6. Pêche |
| 3. Services | 7. Elevage |
| 4. Commerce | 8. Petite Industrie |

Tableau n°6 Distribution par ONG et catégorie des Options de Réintégration en cours d'exécution en octobre 2004

	ONG													Total	%
	Catégorie	Adim	Adpp	Aifapalop	Apalcof	Asacase	Cenfa	Coopi	Divutec	Guiarroz	Icap	Lvia	Micro Tips		
National	1				106	89			291	78	63	77		704	17%
	2	32	63	11		15	52	1	17		3	19		213	5%
	3	137	28	2	6	57	35	174	71	3			18	531	12%
	4	393	95		23	138	188	162	237	28	26	21	198	1.509	35%
	5	2			4		66	411						483	11%
	6	63					1			11			5	80	2%
	7	5			1	1	37		53	16				113	3%
	8	98		7	12	65	11	233	156	12			28	622	15%
	Tot	730	186	20	152	365	390	981	825	148	92	117	249	4.255	
%	17%	4%	0%	4%	9%	9%	23%	19%	3%	2%	3%	6%			

Tableau n°7 Distribution Comparée

	Octobre				
	janvier 2003	2004	référéncé	visité	reçu
ADIM	650	801	765	731	622
ADPP	350	250	202	186	180
AIFA-PALOP	125	125	38	20	16
ANDES	399	0	0	0	0
APALCOF	152	152	152	152	144
ASACASE	529	429	426	365	241
CENFA	526	426	396	390	367
COOPI	706	1.493	1.112	980	897
DIVUTEC	700	1.103	1.063	825	737
GUIARROZ	70	215	161	148	139
ICAP	160	156	94	92	92
LVIA	110	210	130	117	101
MICRO-TIPS	690	250	250	249	166
TOTAL	5.167	5.610	4.789	4.255	3.702

5.1.7. Commentaire

On peut noter d'emblée deux différences avec le précédent tableau sur les prévisions faites par le PDRRI en janvier: La diminution du nombre de PE et de catégories d'Options de Réintégration.

En ce qui concerne les partenaires, le cas de IED fut une conséquence du retrait de cette ONG du Pays avant même le démarrage de ses activités. Par contre, le cas de ANDES est différent car cette ONG s'occupe exclusivement de la Réhabilitation Physique, une Option de Réintégration qui, comme déjà mentionné dans le rapport, n'a pas beaucoup rencontré la faveur des bénéficiaires. Ces changements, tant dans la typologie des activités préférées que dans le nombre de PE, a amené un certain ajustement dans la distribution entre les différents partenaires, comme le montre le nouveau tableau.

Initialement le PDRRI indiquait déjà au moment du contrat la typologie des activités à implanter, mais au vu des changements continuels dans les choix des bénéficiaires, les responsables se sont convaincus de ne pas insérer de spécificités fortement limitantes.

Ceci a amené un classement non uniforme des Options en quelques catégories principales. Les titres de projet tels qu'ils avaient été déterminés par les PE et rassemblés dans le Data base du PDRRI comportait 82 catégories décidées par les ONG, créant ainsi des difficultés pour à une analyse qualitative et quantitative de la Réintégration. C'est pourquoi la mission a procédé à un reclassement en huit catégories principales dont le résumé figure au tableau d'octobre 2004. Cela a naturellement amené à opérer des généralisations qui ne rendent peut-être pas assez compte des difficultés qui varient d'un cas à un autre mais qui permettent une consultation plus aisée des données et une comparaison entre les résultats obtenus par les différentes Organisations Non Gouvernementales dans les diverses activités.

Il faut ajouter aux huit Options celle de l'Auto construction des Habitations, que le PDRRI a mise en place sur différentes phases et avec divers financements, et qui a été traitée à part car, n'ayant pas été exécutée directement par les ONG, elle est difficilement comparable aux autres activités.

D'après une analyse initiale des chiffres, il devient évident que la majorité absolue des projets s'est déplacée de la zone où ils étaient prévus vers la région de Bissau, une donnée qui respecte par ailleurs la distribution de la population sur le territoire de la Guinée-Bissau et qui explique le grand écart entre les prévisions faites au départ sur les activités liées au monde rural, et les données récoltées en octobre, au moment où toutes les Options relevant d'activités plus enracinées dans la région urbaine ont rencontré le plus de faveur.

On remarque cependant d'importantes différences dans l'incidence qu'ont les diverses Options d'Intégration, dans les différentes zones.

Dans la SAB, un site qui a connu une relative forte urbanisation, il n'y a pratiquement aucune activité liée au monde rural, sauf pour un certain nombre de projets de pêche, tous localisés en dehors de l'aire métropolitaine de Bissau et concentrés sur les côtes de la région de Biombo. Par contre, dans les autres zones du Pays, les options d'Agriculture, Elevage et Traction Animale représentent entre 25% (Bissorá) et 67% (Bafatá) des choix des bénéficiaires.

Les Options de Commerce et de Formation méritent une mention particulière.

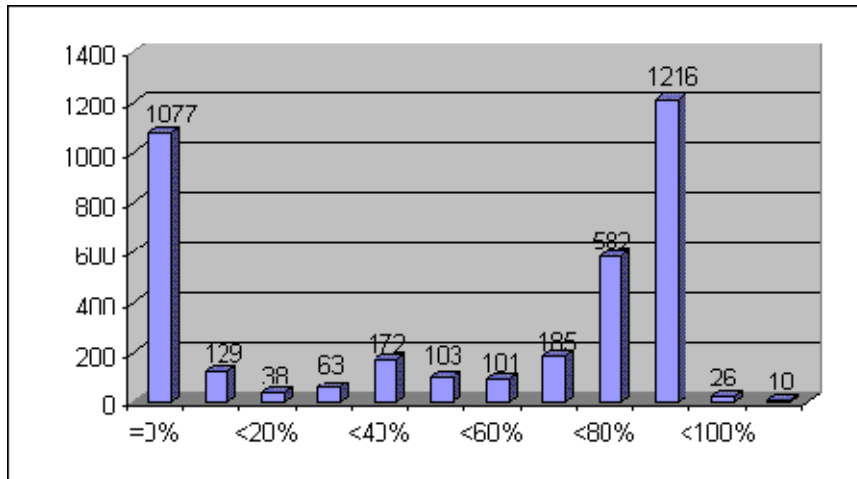
Le Commerce, qui représente 35% de la totalité des Options, a également une distribution assez régulière entre les quatre zones. Un tel succès, dans un pays qui n'a pas historiquement de vocation commerciale, peut être expliqué par divers facteurs, qui vont de la perception immédiate de la valeur des marchandises reçues, à la relative facilité initiale d'exécution de cette activité, ainsi que, naturellement, à une effective expertise des bénéficiaires. Mais cette analyse ne peut se baser uniquement sur la simple observation des données numériques, mais elle devra être reprise à partir des questionnaires réalisés par la mission d'évaluation.

La Formation, par contre, présente sa plus forte concentration dans la zone de Bissau et elle n'est que très limitée ailleurs. Ceci dépend peut-être aussi bien des diverses vocations économiques, que de la présence d'un partenaire comme Coop (qui, avec Cenfa est pratiquement la seule à avoir un nombre important de ces Options) avec une importante expertise en ce domaine.

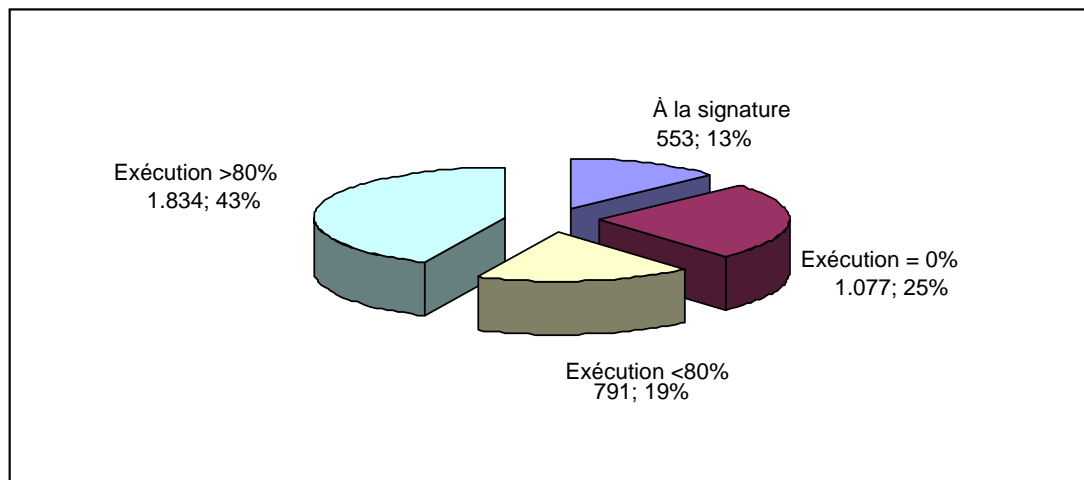
5.2 NIVEAU D'EXECUTION DES OPTIONS DE REINTEGRATION DEJA APPROUVEES.

On proposera ci-dessous le graphique du niveau d'exécution depuis le début de la phase exécutive du PDRRI jusqu'en octobre 2004, des diverses Options de Réintégration déjà approuvées par l'UGFA du point de vue financier et qui ont eu carte blanche sur la régularité des contrats proposés aux bénéficiaires et aux PE.

Tab.n°8



Sur un total de 4.255 contrats visés par l'UGFA, 553 étaient encore en phase de signature par toutes les parties intéressées. En ce qui concerne les 3.702 contrats déjà signés, 1.077 n'étaient pas encore en exécution financière, c'est-à-dire que les PE n'avaient pas encore demandé à l'UGFA le paiement des factures relatives au projet. Des 2.625 contrats en exécution, 791 présentent un débours inférieur à 80%, et supérieur pour 1.834 d'entre eux. Ces derniers seulement peuvent être considérés comme formellement terminés, étant donné que la valeur totale initialement prévue dans le FOR pourrait ne pas avoir été dépensée nécessairement à la fin du projet (y compris, par exemple pour les imprévus).



5.2.1. Qualité de l'exécution

Pour la récolte des données utiles à une évaluation qualitative sur le plan technico-économique des micro projets de réintégration, on a décidé d'effectuer une enquête sur le terrain. Seuls les micro-projets dont le taux de réalisation s'élevait, au début de la mission entre 80 et 100% ont été pris en considération. Le choix des projets non plus n'a

pas été fait par hasard, mais de façon à permettre la visite d'un plus grand nombre de projets à travers l'intégration raisonnée des paramètres suivants:

- a. Le grand nombre de projets
- b. L'étalement géographique des projets dans les quatre zones
- c. Le temps de déplacement nécessaire pour les visites en rapport avec la durée de la mission.

Dans le choix des micro-projets, on a également donné plus d'importance au nombre d'ONG présentes dans chaque zone et au nombre de typologies de projets qui leur a été assignée. Il a donc été préparé un questionnaire pour chaque typologie de réintégration, qui a été mis au point en le testant sur le terrain dans la zone de Bissau et de Bissorā.

Tableau n° 10

	Catégories	ONG											Total
		Adim	Adpp	Apalcof	Asacase	Cenfa	Coopi	Divutec	Guiarroz	Icap	Lvia	Micro-Tips	
National	1			3				4	4		2		13
	2	2	4			4		1			1		12
	3	5	1		2	1	4						13
	4	14	5	2	6	5	11	9	2	2	1	1	58
	5					1	13						14
	6	5							3				8
	7			1		2		5	3				11
	8	4		1			8	2					15
	Tot	30	10	7	8	13	36	21	12	2	4	1	144

- | | | |
|---------------------|--------------|----------------------------------|
| 1. Traction Animale | 4. Commerce | 7. Elevage |
| 2. Fructiculture | 5. Formation | 8. Petite Industrie et artisanat |
| 3. Services | 6. Peche | |

Les 144 micro-projets réalisés dans le cadre de la Réintégration ont ainsi été visités. Cet échantillon représente environ 8% des 1.834 projets réalisés à 80% au moins: On trouvera ci-dessous la liste des différentes typologies d'options, illustrées sur la base des questionnaires remplis et des vérifications techniques faites sur le terrain, avec leurs commentaires. La description de chaque option et des enquêtes effectuées sera détaillée à l'Annexe n° VI.

Les 704 microprojets d'**Agriculture traction Animale** représentent 17% des options totales de réintégration. Dans les 13 projets visités (9% de l'échantillon) l'équipement et les animaux n'ont pas été livrés aux bénéficiaires à temps pour la préparation du terrain avant la dernière saison des pluies. Cette livraison tardive n'a pas permis de calculer l'augmentation de revenus apportée par le micro-projet. L'équipement était bien conservé et correspondait à celui qui avait été prévu dans les FOR. Les animaux étaient d'une structure adéquate et en bon état de santé apparent. On a pu vérifier qu'aucun type de prophylaxie sanitaire n'avait été pratiqué comme il avait été recommandé dans les FOR. On en a retiré l'impression que le suivi des ONG ait été limité à une paire de visites mais sans la nécessaire connotation d'assistance technique.

Aspects positifs: Le grand nombre de réintégrations que cette option a permis, même si l'on ne peut encore les considérer efficaces sur le plan économique, doit être évalué de façon positive car tous les bénéficiaires ont tous montré une solide motivation et une bonne appropriation du projet.

Aspects négatifs: Deux aspects négatifs doivent être soulignés: il n'a été pratiqué aucun type de prophylaxie sanitaire et aucune ration alimentaire de complément n'a été prévue pendant la période de labours.

Suggestions: Afin d'améliorer ces Options de réintégration, il serait opportun de trouver les ressources financières et techniques pour concevoir et réaliser une prophylaxie sanitaire rationnelle.

Les 213 microprojets de **Fructiculture** représentent un modeste 5% des options totales de réintégration, il n'a pas été possible de les évaluer économiquement pour l'évident motif qu'on n'aura pas de production significative avant 4 ou 5 ans. Dans les 12 projets visités (8,4% de l'échantillon) les plantations de mangues non greffées avaient toutes un développement végétatif largement supérieur à celles greffées. Les densités de plantation ont été opportunément diversifiées selon les espèces et presque tous les PE ont sensiblement prescrit les mêmes densités de plantation pour les mêmes espèces.

Aspects positifs: il faut souligner qu'il s'agit d'une option choisie par des bénéficiaires motivés prêts à fournir un effort sur une longue période avant d'en cueillir les fruits.

Aspects négatifs: Une bonne moitié des plantations est localisée dans des zones où l'accès des véhicules de transport est actuellement difficile, ce qui rendra problématique la commercialisation de la future production d'agrumes et de mangues. Le problème ne se présentera pas pour les noix d'anacardier qui sont conservables. L'utilisation des insecticides, peu importe s'ils sont de synthèse ou traditionnels, favoriserait à court/moyen terme la réussite des projets de Fructiculture.

Suggestions: Garantir un suivi technique plus efficace; contrôler l'utilisation systématique des pesticides appropriés ou d'autres formes de lutte anticryptogamique.

I 531 microprojets du secteur **Services** représentent théoriquement 12% des options de réintégration, mais, en réalité, de nombreux micro-projets classés dans ce secteur auraient dû se trouver dans le chapitre Commerce ou Petite industrie et Artisanat. En dehors de quelques dizaines de télé centres, la quasi-totalité des options sont des salles de projection de films.

Aspects positifs: Le bon résultat économique du microprojet de télé centre analysé dans l'échantillon et qui peut s'étendre aux autres, d'après les informations obtenues auprès des ONG et par des techniciens des Bureaux zonaux.

Aspects négatifs: Dans de nombreux micro-projets "Salle de projection de films", il ne serait pas possible de faire face financièrement à une panne d'une certaine importance, en raison de leur marge brute insuffisante.

Suggestions: Il serait donc opportun de mettre sur pied un suivi rapproché et d'utiliser raisonnablement les ressources financières éventuellement disponibles dans le chapitre des imprévus pour soutenir ponctuellement les micro-projets.

Avec 1.509 micro-projets, le **Commerce** représente à lui seul 35% des options de réintégration totales.

Aspects positifs: Généralement, on peut affirmer que les micro-projets de commerce, spécialement ceux qui concernent les produits de première nécessité donnent de bons résultats économiques. Cependant, cette estimation positive est mitigée par le fait que cette activité est d'une durée limitée dans le temps. Le grand nombre de réintégrations stables a permis également qu'elle soit jugée positivement : en effet, sans la densité numérique de cette activité, le panorama de la réintégration serait moins encourageant.

Aspects négatifs: Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires qui tiennent une comptabilité étant réduit, il est difficile d'établir une relation positive, statistiquement valable, entre la tenue de la comptabilité et la réussite de l'activité. Mais il est certain que ne pas tenir de

comptabilité influence défavorablement l'activité. L'on émet fortement des doutes sur l'efficacité de la brève mais classique formation en gestion-comptabilité dont ont bénéficié les nombreux bénéficiaires analphabètes (environ 85% de l'échantillon). Une alphabétisation fonctionnelle préventive, théoriquement opportune était irréalizable parce que coûteuse et difficile à réaliser d'un point de vue logistique, vu la dispersion des bénéficiaires sur tout le territoire.

Suggestions: On aurait pu insérer directement dans les FOR une formation à la gestion différenciée pour les analphabètes, conçue ad hoc par un spécialiste et une formation classique pour les peu alphabétisés.

Les micro-projets de l'option **Formation** et ceux de la **Petite Industrie** et **Artisanat**, à la seconde place après le Commerce pour leur importance numérique, ont des modalités d'exécution semblables, même s'ils appartiennent à des Options différentes, car ils s'adressent à des bénéficiaires qui font ou feront les mêmes métiers, en outre, les raisons de leur relative bonne réussite sont les mêmes.

Aspects positifs: Ces deux Options ont donné généralement de bons résultats économiques et comportent relativement peu de micro-projets à risque d'abandon. Les raisons de la réussite de ces options peuvent être de diverses natures. Une est sûrement la forte motivation des bénéficiaires: ils ont en effet bien perçu que le travail ou la formation dans ces secteurs impliquent de posséder de l'habileté, de la prédisposition et de l'expérience (menuiserie, coupe et couture, par exemple). Une autre raison peut être l'engagement et l'expertise que ce genre d'activité demandent à l'Ex combattant, puisqu'il n'est pas possible de déléguer le travail à un autre membre de la famille, comme il a été possible, en revanche, avec les options du commerce, des services, de l'élevage et l'agriculture. Une dernière raison peut enfin être trouvée dans la pénurie d'artisans dans le Pays, poussés à l'émigration par les phénomènes d'instabilité politique et de stagnation économique.

Aspects négatifs: Il faut pourtant noter un aspect négatif dans la modeste disponibilité de moyens financiers pour faire démarrer l'activité, spécialement pour les bénéficiaires de l'Option formation.

Suggestions: Il serait donc opportun de fournir, si les ressources le permettent, un équipement plus important aux bénéficiaires de la formation afin de faciliter leur insertion productive.

Un total de 113 options de réintégration concerne le secteur de l' **Elevage**. Représentant seulement 3% de toutes les réintégrations.

Aspects positifs: Les micro-projets d'élevage sont d'un petit nombre, ils n'ont donc pas un impact important sur le déroulement de la réintégration.

Aspects négatifs : certaines microprojets peuvent être à risque d'abandon.

Suggestions : pour pouvoir récupérer ces Options de réintégration, il serait souhaitable de recruter une assistance technique avertie capable d'encadrer des ressources humaines adéquates pour un suivi technique rapproché des micro-projets, dans le but d'obtenir :

- le rééquilibrage des troupeaux par la vente des mâles en surnombre et l'achat de femelles
- une prophylaxie ciblée, efficace, au moindre coût
- la réalisation d'abris efficaces, rationnels pour une meilleure manipulation et en même temps simples (en utilisant le matériel local) pour la protection des animaux
- la formation des bénéficiaires en gestion technique d'élevage (alimentation, reproduction et soins courants à porter aux animaux).

Les 80 micro-projets du secteur **Pêche** représentent 2% des Options de Réintégration.

Aspects positifs: Tous les projets évalués économiquement ont donné des résultats positifs avec des marges brutes plutôt élevées.

Aspects négatifs: Malheureusement, le nombre d'Options en pêche artisanale est faible. Ce secteur aurait dû faire l'objet d'une attention privilégiée de la part des acteurs de la Réintégration. A travers l'information, la sensibilisation des bénéficiaires et un montage technico-financier des projets on aurait pu obtenir un nombre d'options proportionnel à la formidable potentialité du secteur pêche de la Guinée Bissau. Le Pays détient en effet un extraordinaire patrimoine halieutique intensément exploité en haute mer par l'industrie de pêche étrangère, mais largement sous exploité dans l'important réseau hydrographique du pays par quelque pêcheur local mal équipé.

Suggestions: La réintégration des ex-combattants aurait pu représenter une opportunité extraordinaire pour contribuer à la constitution d'un véritable tissu de pêche artisanale avec des équipements adéquats pour la capture, la conservation et la commercialisation du poisson, avec des effets positifs sur l'économie du Pays et sur les objectifs du Programme.

5.2.1.1. L'œuvre des PE

Comme il a déjà été mentionné, les ONG initialement contactées ne sont pas toutes restées dans le PDRRI, et les bénéficiaires restés dans les zones initialement choisies n'ont pas tous opté pour les activités de Réintégration comme prévu par les estimations, ce qui a conduit à des diminutions de volume de travail pour certains PE et des augmentations pour d'autres. Au moment où cette mission d'évaluation récoltait les informations, le PDRRI avait des contrats encore valables avec 12 PE (voir le tableau n° 7 pag. 30, qui rapporte l'état de cette situation sur la base des prévisions jusqu'en octobre 2004 et sur leur niveau d'avancement).

L'analyse du travail effectué par les Organisations Non Gouvernementales engagées dans la mise en place des Options de Réintégration avec le PDRRI doit nécessairement prendre en considération non seulement la différence des résultats obtenus chez chacun des partenaires, mais également la qualité du travail effectué par l'ONG jusque dans les différentes régions. On a donc divisé l'analyse en 4 zones identifiées par le PDRRI, et étudié au sein de chacune d'elle la manière dont les partenaires effectuent la mise en oeuvre des réintégrations, le volume de travail que cela comporte, les ressources humaines et matérielles à leur disposition et leur expertise sur le terrain, acquise également à travers d'autres programmes même externes au PDRRI.

Même si la situation financière des PE a déjà été analysée par une mission d'Audit⁴ qui a eu lieu en août 2004 et qui s'est conclue sans commentaires significatifs, la gestion de l'exécution technique des projets est tout aussi importante.

Coopi s'est révélée jusqu'à ce jour l'ONG la plus importante pour son volume de travail au sein du PDRRI. La majeure partie des OR qui lui ont été confiées est concentrée dans la zone de Bissau. C'est aussi pour cette raison que la typologie de ses activités est limitée à des activités urbaines (Services, Formation, Commerce et Petite Industrie). C'est l'une des ONG internationales sélectionnées par le Programme, qui présente sans aucun doute des caractéristiques positives sur le plan de la logistique, de sa mise en place et de sa gestion comptable. En revanche, sa mise en route (qui a bien progressé quoiqu'en retard par rapport à ce qui avait été prévu par le PDRRI) présente certains côtés alarmants, en ce qui concerne surtout le taux élevé d'insuccès. Sur 612 projets qui sont

⁴ KPMG (Octobre 2004); Documento de Síntese sobre o trabalho realizado junto dos Parceiros

désormais conclus, le responsable a déclaré qu'il existe au moins une centaine d'insuccès. En outre, Coopii est l'une des trois ONG où l'on enregistre le plus de cas de retour dans les Forces Armées chez les Ex-Combattants qui ont porté à terme leur projet de Réintégration, et certainement la seule où cette donnée est à ce point importante. Si, eu égard à la quantité de travail fourni, les retours dénoncés ne peuvent pas être considérés comme indiquant un phénomène diffus, il faut malgré tout les interpréter comme un signal. Tous les cas présentent comme dénominateur commun la formation en typologie de réintégration, une option qui a souvent été mise en oeuvre en ayant recours à des centres externes et sans qu'elle soit suivie d'une insertion des bénéficiaires dans le monde du travail.

Le deuxième PE en volume de travail est **Divutec**. Cette ONG présente une structure très articulée et fonctionnelle. Trois de ses bureaux sont disloqués dans les Régions de Bissau, Buba et Gabú, et elle est dotée de moyens matériels et humains grandement supérieurs à toutes les autres ONG impliquées dans le PDRRI. Elle est également seconde en nombre d'Ex-Combattants référencés ou déjà réintégrés. La mise en oeuvre des options présente naturellement des différences importantes d'une zone à une autre, suivant la typologie du travail à effectuer et de la qualité des ressources humaines en présence. Nous avons trouvé beaucoup de retard à Bissau, où l'on venait de distribuer aux bénéficiaires les équipements et matériels au moment de la mission, ce qui n'a pas permis d'émettre d'appréciation sur l'efficacité de l'action; à Buba la modestie des ressources humaines et leur préparation insuffisante dans le secteur rural ont créé des problèmes dans l'installation des plantations et dans la réalisation des élevages, options, cependant, minoritaires, tandis qu'on assiste à une discrète mise en route en ce qui concerne la distribution du matériel pour les services, l'industrie et le commerce; on peut en dire autant pour Gabú, qui chapeaute l'EZ de Bafatá, où les activités de Divutec ont été mises en route avec diligence et avec une grande disponibilité qualitative et quantitative en ressources humaines. En ce qui concerne les insuccès enregistrés dans les zones 3 et 4, où désormais la mise en route est bien avancée, il faut souligner que les 13 abandons sur 454 OR ne représentent une donnée significative que pour leur commune appartenance au secteur du commerce.

Présente dans la zone de Bissau et de Buba, l'ONG **Adim** occupe la troisième place en nombre de bénéficiaires référencés. Plus que suffisante pour les ressources humaines et matérielles qu'elle a mises à la disposition de la Réintégration, elle a rencontré d'importantes difficultés en ce qui concerne le suivi des OR et la distribution ponctuelle du matériel, pourtant convenue en une seule solution. Les activités de réintégration sont à bon point pour les deux secteurs. Le responsable de Buba a admis l'existence de 8 insuccès dans les secteurs du Commerce et des Services, tandis que dans le bureau de Bissau les promoteurs ont déclaré n'avoir connu aucun abandon.

Présente initialement exclusivement dans la zone de Bissorã, l'ONG **Asacase** s'est par la suite également installée à Bissau, où se trouve maintenant son siège principal. Le fait de ne pas avoir augmenté l'effectif de personnel pour couvrir les nouvelles exigences a créé une absence de suivi dénoncé par les deux EZ compétents, qui ont en outre déploré de la part des bénéficiaires diverses remontrances et demandes de nouveaux référencements. Il faut également souligner les plaintes de la part du personnel du PDRRI pour des problèmes de communication avec les responsables d' Asacase, accusés de ne parler aucune langue locale (l'ONG est sénégalaise). La mission a cependant pu facilement communiquer avec la responsable en portugais.

Né en tant que centre institutionnel de formation, **Cenfa** a trouvé sa place au sein du PDRRI, en tant que fournisseur direct de services, formations et non, et comme sous-traitant de la préparation à apporter aux bénéficiaires encadrés par d'autres PE.

Présente avec ses propres sièges, tant à Bissau qu'à Buba, cette ONG a mis à la disposition de la réintégration, dans la capitale, du personnel technique et des instruments à la mesure des exigences à affronter, tandis que dans la zone 3, la disponibilité du siège laisse quelque peu à désirer étant donné le travail à affronter. En effet, la majeure partie des OR jusqu'ici mis en route sont des OR de formation et quelques autres de commerce, une typologie de travail dans laquelle Cenfa a atteint au cours des années une certaine expertise qui lui permet de remplir ses tâches avec profit. En revanche, dans la zone de Buba seules les options de commerce, services, fructiculture et élevage ont été exécutées mais pas celles liées à la formation. Les activités mises en oeuvre dans la zone de Buba n'ont rien à voir avec la vocation de Cenfa, qui s'occupe normalement de formation dans des domaines tels que l'informatique, la gestion comptable ou l'administration. Même le personnel local manque de préparation spécifique sur les options de réintégration. Pour pallier à ce manque d'expertise, Cenfa a recours à du personnel contractuel⁵ ou bien aux techniciens d'une autre ONG locale (en ce qui concerne l'agriculture) avec laquelle il y aurait un accord de sous-traitance. Il semble que ce système ne donne pas de bons résultats, surtout en ce qui concerne le suivi.

ADPP, une ONG hollandaise présente exclusivement dans la zone de Bissorã, s'occupe principalement de projets d'Agriculture ainsi que de commerce. Il n'y a rien à déplorer dans ce PE : l'exécution procède dans les normes, quoique avec un peu de retard, comme dans toutes les ONG pour le secteur rural. Il est plutôt important de souligner combien ADPP a souffert d'une importante réduction du nombre de ses bénéficiaires initialement référencé, suite à leur déplacement de la zone 2. Les estimations initiales avaient poussé entre autre les responsables à faire d'importants investissements en matériel agricole qui se trouve maintenant en attente d'être revendu ou utilisé par d'autres projets.

L'ONG qui a sûrement présenté le plus de problèmes au PDRRI est **Microtips**.. Le nombre de ses bénéficiaires référencés avait déjà été réduit au cours de la première année d'activité à cause de son incapacité à mettre en oeuvre aucun processus formel ou pratique. D'après les informations recueillies auprès du personnel du PDRRI au niveau des ETG et des EZ, il en résulte qu'il n'y a eu aucune amélioration au cours des derniers mois, ce qui amènera probablement au retrait des OR déjà confiées et à la demande de restitution de l'avance. La situation se présente avec des côtés obscurs et des exécutions techniquement et financièrement déficientes, parmi lesquelles il faut rappeler le fait d'avoir remis de l'argent liquide au lieu du matériel prévu dans les FOR, les exténuateurs retards de livraison des marchandises aux commerçants, la présentation de reçus pour des biens non encore attribués aux bénéficiaires. Comme il a déjà été dit, le PDRRI est déjà en train de décharger lui-même Microtips de ses tâches.

Guiarroz, localisée dans la zone de Bafatá dont le siège se trouve dans le village de Contuboel, a présenté des options de réintégration de toutes les typologies, sauf la fructiculture et la formation. Généralement, leur action est suffisamment efficace, l'exécution des projets est ponctuelle et satisfaisante, même le point faible demeure le suivi. Il faut en outre souligner, comme il résulte de nos recherches, que dans un modeste nombre d'OR mises en oeuvre, il y ait eu un nombre d'insuccès élevé.

Localisée elle aussi à Contuboel, où elle effectue la plupart de son travail de réintégration, **Apalcof est** une ONG fortement enracinée dans le Pays et elle a à son actif

⁵ De fait le travail effectué par les techniciens contractuels n'est pas suivi par le personnel Cenfa à cause du manque de moyens matériels, du manque de préparation et de leur incapacité à évaluer un travail loin de leurs propres connaissances.

de nombreuses activités de développement réalisées avec des institutions internationales ou d'autres ONG. Par conséquent les ressources matérielles qu'elle peut mettre à disposition sont effectivement importantes, quoique peu soutenues par des techniciens ayant une préparation adaptée aux OR à mettre en oeuvre. En outre, tous les projets sont en retard de formation des bénéficiaires.

ICAP est l'une des plus petites ONG pour son référencement en bénéficiaires. Toutes ses activités sont localisées en zone 2, où le PE a son siège principal, et concernent le secteur rural et le commerce. Tous les Ex-Combattants référencés ont pratiquement déjà commencé leurs activités, avec un taux d'exécution de 98%. Il n'y a rien à reprocher d'important à Icap.

LVIA, ONG italienne a sa base à Bissorá, elle est présente en Guinée-Bissau depuis longtemps et présente pour cela une structure adaptée aux exigences de la réintégration du Programme. Le nombre de ses bénéficiaires référencés a augmenté au cours du Programme, elle est surtout impliquée dans les OR du secteur rural et du commerce Le niveau d'exécution n'est pas très avancé, mais il est difficile de juger de l'efficacité de son action sur des projets qui pour leur nature ont besoin d'au moins un an d'attente pour donner des résultats appréciables.

Aifapalop est la dernière ONG qui participe au PDRRI par nombre de bénéficiaires à réintégrer. L'ONG Aifapalop présente quelques problèmes fondamentaux quoique de faible importance si l'on considère le nombre exigu des Options de réintégration qui lui ont été confiées. Au début, on avait prévu 54 Ex-Combattants pour Aifapalop, dont le nombre a ensuite été réduit sous la pression des bénéficiaires eux-mêmes qui n'avaient jamais personne à qui s'adresser. Un problème donc de présence sur place qui perdure aujourd'hui. On relève en outre des difficultés dans l'élaboration des FOR.

5.2.2. Données économiques de la Réintégration

Le Programme prévoit de réintégrer les 7.186 ex-combattants considérés vulnérables par la mise en oeuvre d'autant d'Options de Réintégration, dont 1.247 sont le financement d'auto construction ou de réhabilitation d'habitations directement géré par l'Union Européenne. Le PDRRI à travers l'UGFA mettra en pratique 825 options de réintégration pour l'auto construction d'habitations. Pour les 5.114 OR restantes (sur un maximum des 5.610 prévues par les contrats généraux respectifs) le PDRRI a recours aux PE, en payant une commission moyenne de 14% qui sera déduite de la valeur du projet. Le budget disponible pour les 5.939 réintégrations gérées par le PDRRI, s'élevait à un montant total d'environ 3.685 millions FCFA, avec une moyenne donc de 620.475 FCFA pour chaque projet (sur un plafond maximum de 637.000 FCFA).

La phase d'exécution des OR a démarré en octobre 2003 et montre, comme on l'a précédemment affirmé l'état actuel des 3.702 contrats en cours d'exécution à travers les PE, dont le montant s'élève à 4.255 si l'on tient compte aussi de ceux qui ont déjà reçu l'approbation de l'UGFA. Il reste donc encore à préparer 859 contrats dont on prévoit que 534 d'entre eux seront réalisés dans de brefs délais, étant donné qu'autant d'ex-combattants ont déjà été référencés par les PE.

Pour l'exécution des contrats, on verse aux PE une avance de 20% de la valeur maximum de ces contrats et on leur rembourse ensuite les frais de réintégration sur présentation des factures respectives.

Dans les premiers mois, comme c'est prévisible dans toute phase de fonctionnement, on a enregistré un rythme de dépenses plutôt lent, en termes de remboursements relatifs aux options réalisées. A partir du sixième mois seulement ce rythme a commencé à augmenter, quoique d'une manière non constante et en présentant des périodes, comme

en août, où la saison des pluies rend les travaux plus difficiles, avec un volume de paiement très inférieur à la moyenne. Le tableau n.º 11 de la page suivante présente l'état des paiements aux PE chaque mois et le pourcentage d'exécution par rapport à la valeur globale (potentielle) du contrat.

Cette courbe de la comptabilité du PDRRI en relation avec l'exécution des Options de Réintégration de la part des PE est confirmée par l'audit sur les activités des ONG impliquées dans le Programme, publié en octobre 2004 par la société de consultation KPMG. Ont été analysés dans les détails et positivement évalués les procédures de contrôle des différents PE dans l'utilisation des fonds mis à disposition par le PDRRI, à travers aussi le contrôle croisé des opérations bancaires effectuées par les ONG et les documents comptables gardés par le PDRRI.

La dépense moyenne mensuelle pour l'exécution des OR est donc d'environ 98.360.000 FCFA. On peut considérer que le rythme se soit stabilisé pendant les derniers six mois. En tenant donc à peine compte des derniers six mois, et en incluant dans cette période aussi le mois symptomatique d'août, la moyenne des remboursements est de l'ordre de 132 millions de FCFA.

Il est donc raisonnable de prévoir qu'en maintenant l'actuel rythme d'exécution, cette valeur représente la valeur mensuelle moyenne dépensée pour la réintégration. Par ailleurs, cette moyenne peut être influencée en excès si les PE réussissent à accélérer la mise en oeuvre des contrats et leur facturation respective, mais elle peut aussi être réduite si dans les premiers mois de 2005 on assistera à une activité moindre comme l'an dernier, ou si les partenaires réduisent leurs dépenses à cause d'un plus grand volume d'activité. On ne peut donc taire une certaine préoccupation liée à un événement conjoncturel qui portera au remplacement de la coordinatrice locale du partenaire le plus important et le plus actif (COOPI).

En résumé, le 31 novembre 2004, étaient dépensés 1.570 millions de FCFA. Il reste donc encore environ 2.115 millions FCFA à utiliser pour la réintégration, dont 260 déjà engagés.

On peut prévoir que les options de réintégration pour l'auto construction d'habitations seront conclues assez rapidement, en tenant compte du fait que l'UGFA lancera directement les concours pour l'achat des matériaux et que leur distribution sera effectuée à travers les bureaux zonaux et que les bénéficiaires seront poussés à terminer leurs habitations avant la prochaine saison des pluies, c'est-à-dire avant le mois de juin prochain.

Pour cette raison, il faut soustraire aux 2.115 millions de FCFA restants environ 525 millions destinés aux habitations. Il restera donc environ 1.590 millions de FCFA.

En se référant à la donnée moyenne de la dépense mensuelle pour la réintégration indiquée ci-dessus qu'on peut raisonnablement prévoir d'un montant de 130 millions de FCFA, pour compléter les options de réintégration encore prévues, et en maintenant le même rythme, il faudrait encore 13 mois à partir de décembre 2004. Cette estimation ne tient pas compte des éventuels retards et d'une certaine marge nécessaire pour la fermeture du Programme.

Tableau n° 11: Flux des dépenses pour la réintégration (x 1.000 FCFA)

Noms	Avance disponible dans les caisses des ONG	2003			2004											Total	Valeur globale contrat spécifique	% par ONG
		Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.			
ADIM	12.342	6.540	17.127	7.219	1.945	9.272		1.080	23.331	39.569	35.304	22.979	49.691	13.226	13.030	240.312	447.576	53,7
ADPP	10.982				3.508	3.076			3.358	3.089	10.330		4.274	7.582	6.139	41.357	138.478	29,9
AIFA-PALOP	3.000																69.239	
ANDES	0																215.392	
APALCOF	25.042				4.501		17.217			19.764			8.666			50.148	88.022	57,0
ASACASE	12.531					4.572	4.553	9.323	13.388	4.470				8.769	25.065	70.140	239.713	29,3
CENFA	11.086				4.964	475	8.543		2.340	12.539	5.433	1.260	12.674	16.443	28.999	93.670	235.967	39,7
COOPI	28.801	8.785	27.737	12.397	8.906	35.541	83.801	42.671	38.290	27.983	43.432	5.304	14.361	71.585	36.296	457.090	826.992	55,3
DIVUTEC	29.120	9.672	19.697	8.839		18.270	30.726	19.482	9.694	38.357	16.505		25.293		28.052	224.588	624.543	36,0
GUIARROZ	8.736			7.381			13.312			10.082		8.381	504	2.608	6.642	48.909	119.091	41,1
ICAP	9.680				4.241		8.451		991	7.863	1.041		5.500	5.000	1.100	34.186	90.338	37,8
LVIA	13.000									8.307	1.371		9.067	3.140	31.392	53.276	116.322	45,8
MICRO-TIPS	9.235		9.465			15.113		3.256	2.299	1.713	9.511	1.316	1.899		18.795	63.366	138.478	45,8
Totaux	173.555	24.998	74.026	35.836	28.066	86.319	166.603	75.811	93.691	173.733	122.926	39.239	131.930	128.353	195.510	1.377.040	3.350.153	41,1
Pourcentages par mois		0,7	2,2	1,1	0,8	2,6	5,0	2,3	2,8	5,2	3,7	1,2	3,9	3,8	5,8			

Données fournies par l'UGFA

6. LE BUDGET

Globalement, le Programme a reçu des fonds pour un montant total d'à peu près 11.500 millions de FCFA. Les deux principales sources de financement, comme le montre le tableau de la page suivante, sont la Banque Mondiale, qui a participé, à travers le Crédit de Réhabilitation et de Récupération Economique, à hauteur de 57%; et le Fonds Fiduciaire multi-bailleurs (auquel ont participé les Gouvernement suédois et hollandais) à hauteur de 32%.

Pour la phase de démobilisation ont été dépensés environ 100 millions de FCFA, et à peu près 2.000 millions pour la réinsertion.

Comme on l'a mentionné plus haut, on a destiné à la réintégration 3.685 millions de FCFA, dont environ 1.570 millions ont été dépensés au 31 novembre 2004. Si l'on tient compte de la comptabilité déterminée à la date d'aujourd'hui, on peut voir que le coût mensuel de fonctionnement du Programme, en salaires et frais généraux tant au niveau central que zonal, s'élève à environ 30 millions de FCFA. Le coût semestriel de l'UGFA s'est stabilisé autour de 140 millions de FCFA. Dans le cas d'une éventuelle extension, on peut considérer que les activités sont désormais en vitesse de croisière et qu'il est donc possible de s'attendre à une certaine économie sur certains frais fixes, en particulier les frais de personnel. D'après les informations de l'UGFA, il est raisonnable de prévoir une économie totale mensuelle d'environ 7 millions de FCFA, réduisant d'environ 5 millions les coûts du PDRRI et de 2 millions ceux de l'UGFA.

Les fonds actuellement disponibles, sans compter les éventuels imprévus serviraient donc à faire fonctionner le Programme pendant 6 mois supplémentaires, c'est-à-dire, jusqu'en décembre 2005. Mais cette extension pourrait être insuffisante pour achever toutes les réintégrations prévues, vu qu'il faudrait au cours du dernier semestre garantir un rythme de dépense supérieur à la moyenne et qu'il n'y aurait donc pas assez de marge pour la clôture du Programme. Il serait donc souhaitable de prévoir une extension de 8 mois au lieu de 6. mais il faudrait dans ce cas 90 millions de FCFA de plus pour le fonctionnement des deux mois supplémentaires, auxquels il faudrait ajouter encore 50 millions pour les imprévus qui, quoique destinés à la dernière période pourraient être utilisés à tout moment si nécessaire.

Les fonds nécessaires pourraient provenir du remboursement de l'avance que le Programme a consentie au Trésor du GoGB les deux premières années de fonctionnement.

En effet, de 4.850 millions de FCFA avancés, il reste à restituer encore à peu près 850 millions. Il a été récemment remboursé 200 millions, ce qui montre une certaine bonne volonté de la part du Gouvernement, il est donc souhaitable et probable que d'autres remboursements soient effectués en 2005, à utiliser au cours de la période sans couverture budgétaire.

Au cas où le GoGB procéderait à la restitution totale de l'avance reçue, il y aurait un fonds de caisse qui pourrait s'élever à 700 millions de FCFA. Ce fonds restant du budget initial, est dû surtout à la réduction du nombre d'ex-combattants réintégrables (7.186 et non 11.300) et aux 463 non démobilisés. La bonne gestion administrative du Programme a permis d'ultérieures économies de l'ordre de 100 millions de FCFA, pour ce qui concerne en particulier les frais de fonctionnement de l'UGFA. La variation du taux de change du dollar avec l'Euro (et le FCFA) a eu une répercussion négative sur les fonds de la Banque Mondiale mais elle a été positive sur le Fonds Fiduciaire qui était en Euro. Globalement, elle a déterminé une perte d'environ un million de US dollars.

Tableau n° 12: PDRRI Dépenses & Projections de flux des dépenses (x 1.000 FCFA)

Programme des Activités	2000	2001	2002	2003	2004 AI Q3	Projections (2004) (Q4)	Projections (2005) (Q1+Q2)	Projections (2005) (Q3+Q4)	Projections (2006) 2 mesi	Totaux
Démobilisation	-	10.755	85.166	1.916	-	-	-	-	-	97.837
Reinsertion	-	174.612	1.112.252	731.411	2.030	-	-	-	-	2.020.305
Réintégration de 7,182 EXC	-	-	-	159.411	1.035.958	360.000	1.305.000	824.631	-	3.685.000
Dépenses Opérationnelles	150.388	471.960	251.928	365.493	247.533	90.000	180.000	150.000	50.000	1.957.302
Assistance technique & UGFA	66.858	804.965	633.613	413.913	142.861	142.861	140.000	120.000	40.000	2.505.071
DRRP Avances sur Trésorerie	2.264.000	2.586.000	-	-	-	-	-	-	-	4.850.000
Contingences	-	-	73.990	-	-	-	-	-	50.000	123.990
Décaissements	2.481.246	4.048.292	2.156.949	1.672.144	1.428.382	592.861	1.625.000	1.094.631	140.000	15.239.505
Loans disbursement										-
World Bank - CREE	4.300.000	-	-	-	2.279.847	-	-	-	-	6.579.847
World Bank - PRDSP	-	-	-	-	361.252	288.580	100.000	-	-	749.832
Grant										
Multi-Donor Trust Fund	-	-	1.298.134	2.368.092	-	-	-	-	-	3.666.226
BAD				202.894	153.000					355.894
Unicef				10.070						10.070
Others Sources	48.732	11.549								60.281
Others										
Reimbursement of Advances by Treasury	-	2.224.503	1.580.251	-	100.000	100.000	-	-	-	4.004.754
Receivables & Payables	-	284.776	(102.667)	(357.773)	(153.896)	-	-	-	-	(329.560)
Cash Inflows	4.348.732	2.520.828	2.775.718	2.223.283	2.740.203	388.580	100.000	-	-	15.097.344
Cash Position	1.867.486	340.022	958.791	1.509.930	2.821.751	2.617.470	1.092.470	-2.161	-142.161	

Source UGFA, Novembre 2004

7. L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Le PDRRI a bénéficié, tant dans sa phase préparatoire, que dans sa phase d'exécution de l'assistance technique de l'OIM, qui, forte de son expérience dans le secteur s'est adjugé les concours publics internationaux lancés par le Programme.

7.1 ASSISTANCE TECHNIQUE DE LA PHASE PREPARATOIRE DU PDRRI

Pendant cette phase, l'OIM a mis à la disposition du Programme une équipe composée d'un conseiller technique principal (chef d'équipe), d'un expert en démobilisation, d'un expert en système informatique de gestion de données. L'objectif principal de l'équipe d'assistance technique était celui de créer un cadre juridique et institutionnel pour la réalisation du programme.

Ont été réalisés pour ce faire :

- Des études du domaine juridique, économique, social et informatique.
- La conception et la rédaction de manuels des procédures et des instruments de gestion pour les différentes initiatives du programme.
- La mise en place d'un système informatique de gestion de données qui prévoit la constitution d'une banque de données à partir de celles existantes et de celles récoltées avec le recensement des ex-combattants
- Le Renforcement des capacités de gestion du personnel dans la gestion institutionnelle et technique
- Suivi et supervision d'un Test de Démobilisation sur environ 500 ex-combattants.

L'assistance technique, en collaboration avec l'Equipe Technique de Gestion et les nombreux consultants locaux, a produit les études et les analyses cités au paragraphe 2.2, point a). Elles sont de bonne qualité par rapport aux ressources et au temps disponibles pendant la phase préparatoire du programme.

Le point faible semble être l'enquête d'identification des options de réintégration. L'on n'a en effet pas suffisamment pris en considération la potentialité économique d'une activité comme la pêche. L'assistance technique n'a en outre pas introduit le concept de « filière productive », sans considérer qu'il serait utile pour la bonne réussite d'une activité, objet d'option, de réaliser en amont et en aval des activités complémentaires qui pourraient représenter des options de réintégration⁶ valables et synergiques. La configuration de la Démobilisation, de la Réinsertion et de la Réintégration a comporté la conception et la rédaction de nombreux manuels sur les procédures à suivre dans les activités que le PDRRI aurait à réaliser dans la phase d'exécution du Programme. Les manuels produits, sont cités et commentés dans le paragraphe 2.2 point b), il s'agit de documents d'un bon niveau technique et conceptuel. Naturellement les activités de l'assistance technique ne se sont pas limitées à la conception des documents mais elles se sont également étendues à toutes les autres activités du programme.

En conclusion, la qualité des prestations fournies par l'assistance technique au PDRRI, durant la phase préparatoire, a été bonne avec de bons résultats concrets. On peut

⁶ Par exemple; en amont du commerce de la viande une activité valorisante est celle du commerce et/ou du transport des animaux vivants depuis la zone d'élevage à celle d'abattage. La conservation, le transport et la commercialisation du poisson, représente un ensemble d'options plus cohérentes que l'option peche seulement.

émettre quelque réserve sur la formation des homologues, en particulier dans le domaine de l'informatique.

7.2 ASSISTANCE TECHNIQUE DE LA PHASE D'EXECUTION DU PDRRI

Au cours de cette phase du Programme, le contrat entre l'OIM et le PDRRI est plus articulé et prévoit une assistance technique ayant deux différentes caractéristiques juridico-institutionnelles.

La première assistance technique est de la même nature institutionnelle que celle de la Phase préparatoire avec des experts sans responsabilité d'exécution et de gestion ayant pour unique fonction d'assister et de conseiller l'Equipe Technique de Gestion et les Bureaux Zonaux dans le suivi, la supervision et l'évaluation de toutes les activités y compris la formation du personnel technique.

La seconde assistance technique, en revanche, a des connotations institutionnelles et juridiques qui lui confère des responsabilités de gestion de la structure indépendante appelée « Unité de Gestion Financière et Acquisition » UGFA

Assistance technique à l'Equipe Technique de Gestion (ETG)

Pour une meilleure compréhension, on peut classer l'assistance technique dont a bénéficié l'ETG en :

- a) Assistance technique prévue et financée par le Programme.
- b) Assistance technique toujours gérée par l'OIM, non prévue par le Programme et qui ne pèse pas sur son budget.

Assistance technique prévue et financée par le Programme:

Elle se compose d'une équipe de consultants internationaux :

- ✓ Un conseiller technique principal
- ✓ Un conseiller en Réintégration (la définition originale était « conseiller de terrain »)
- ✓ Un expert en Système Informatique de données

Les termes de référence de l'A .T. concernant les experts se résument de la manière suivante :

- ✓ Le conseiller technique principal a pour tâche de coordonner l'équipe d'A.T. et d'assister l'ETG dans toutes ses actions et initiatives. Sa permanence dans le programme a eu une durée de 15 mois à partir du mois d'avril 2002.
- ✓ Le conseiller à la Réintégration a pour tâche d'assister d'une part les cadres techniques des Bureaux régionaux et, de l'autre, les quatre Conseils régionaux. Les différents documents consultés mentionnent clairement que ses prestations professionnelles ne débiteront qu'à partir du démarrage des activités de réintégration. Sa permanence dans le programme a duré 11 mois à partir du mois de mai 2002 pour se terminer peu après le début de la Réintégration.
- ✓ L'expert en informatique a pour tâche d'assister les services informatiques du PDRRI au niveau central et des quatre régions avec des missions ponctuelles et d'assistance en ligne.

L'assistance technique a assisté le PDRRI dans toutes ses activités suivant les termes de référence qui ont été dimensionnés pour le conseiller technique principal et redéfini pour le conseiller à la réintégration, étant donné qu'ils n'ont pu s'occuper que de façon marginale de la réintégration en raison des retards d'exécution du programme liés au

manque de disponibilité des ressources financières et d'autres évènements politiques qui sont intervenus dans le Pays.

Ses activités les plus significatives sont mentionnées ci-après:

- Reconnaissance juridique, de la part du Conseil des Ministres et du Programme, de tous les documents stratégiques produits (Manuels des Procédures)
- Officialisation de la liste définitive des militaires démobilisés
- Information capillaire des aspects institutionnels juridiques et techniques du Programme par les principaux moyens de communication disponibles (radio, quotidiens, conférences, spectacles, etc.)
- Mise à jour de la banque de données suivant les exigences dictées par les initiatives entreprises par le Programme
- Sensibilisation des démobilisés sur les modalités de Démobilisation et de Réinsertion, sur la prévention contre le VIH/SIDA, sur la Culture de la Paix, etc.
- Démobilisation et Réintégration de 3.929 militaires, paramilitaires et miliciens.
- Conception et réalisation d'un document juridique qui sanctionne les droits et les devoirs des démobilisés-réinsérés.
- Processus de constitution du réseau de Partenaires Encadreur
- Démarrage officiel de la réintégration (mars 2003)

La qualité des prestations fournies par l'assistance technique au PDRRI pendant la phase exécutive a été assez bonne avec des résultats concrets sur le plan quantitatif. Comme on l'a déjà dit, le conseiller technique principal et le conseiller en réintégration ont conclu leur mission tout de suite après le début de la Réintégration, mais ceci ne peut naturellement pas être imputé aux experts ou à l'OIM.

Assistance technique toujours gérée par l'OIM, non prévue par le Programme et qui ne pèse pas sur son budget.

L'expert chargé de la gestion de l'UGFA a sensibilisé l'Ambassade des Pays-Bas sur la nécessité de doter la phase de réintégration d'une assistance technique, qui est la phase la plus complexe du Programme et qui s'est retrouvée découverte eu égard aux retards déjà cités. En collaboration avec le bureau régional de l'OIM, il a rédigé une demande de financement à l'intention de l'Ambassade des Pays-Bas qui a accepté de financer l'assistance technique d'un expert junior en Système Informatique de données et un expert senior en Réintégration, tous les deux pendant 10 mois pour un montant de 378.840 de dollars US, dans lequel était également prévues des missions d'évaluation.

En attendant le recrutement de l'expert en réintégration, l'OIM a envoyé en mission, au mois de septembre 2003, un consultant pendant 4 semaines. Ce consultant a seulement analysé la documentation produite dans le cadre du Programme et les documents relatifs aux 500 contrats spécifiques environ qui avaient été stipulés avec les Partenaires Encadreur, jusqu'à cette date, étant donné que les conditions de sécurité ne permettaient pas de visites sur le terrain. Le consultant, dans son rapport de mission, a mis en évidence en substance la bonne qualité des manuels, des études et parfois les carences techniques des certains FOR.

L'expert en informatique junior avait comme responsabilité d'assister le Service Informatique du PDRRI au niveau central et régional en coordination "en ligne" avec l'expert informatique senior et d'assurer la formation du personnel du PDRRI dans son domaine de compétence. L'expert a respecté dans leur forme et dans leur substance les termes de référence, en assistant avec une diligente fréquence, le Service Informatique

central et régionaux, en particulier, en dispensant des cours de formation au personnel du PDRRI et en tenant efficacement à jour la banque de données, instrument stratégique du Programme.

Les termes de référence de l'expert senior en Réintégration ne sont pas détaillés ici pour éviter une longue et fastidieuse lecture, mais ils peuvent être résumés ainsi:

Appui technique à l'Equipe Technique de Gestion dans toutes ses activités de coordination, de planification, de suivi, d'analyse, d'évaluation, de négociation, de contrôle et de supervision pour le bon fonctionnement du Programme, en particulier dans l'initiative de Réintégration.

Assistance technique avec responsabilité de gestion de la structure indépendante appelée « Unité de Gestion Financière et d'Acquisition » UGFA

Au début du programme, on avait prévu par contrat l'utilisation de deux experts pour la gestion de l'UGFA. Quelques mois plus tard, sur suggestion du Gouvernement, il a été fait un avenant au contrat de l'OIM avec le PDRRI qui prévoyait pour sa gestion l'emploi d'un seul expert international.

Les responsabilités de l'expert sont:

- Etablir les normes et procédures de gestion financière et d'acquisition de biens et services au profit du PDRRI.
- Mettre en place un système comptable et administratif en appui aux activités du Programme.
- Assister l'ETG dans la programmation budgétaire.
- Gérer, en coordination avec l'ETG, tous les comptes bancaires du Programme.
- Accompagner l'ETG dans le suivi et l'évaluation des services d'appui à la réintégration sous-traités par le PDRRI.
- Mettre en place un système de « reporting » de la gestion financière du Programme au profit de tous les partenaires du PDRRI, en particulier le CNDR et les bailleurs de fonds.
- Assurer l'accomplissement du calendrier prévu d'audits financiers semestriels et annuels.

Après cet avenant au contrat, la qualité des prestations fournies par l'assistance technique qui gère l'UGFA est très bonne. En effet, les termes de référence ont été respectés avec efficacité dans la forme et dans la substance. Cette évaluation positive est également exprimée dans les rapports d'audit financier-comptable, effectués périodiquement avant cette mission et elle est confortée par le fait que le Gouvernement de la Guinée Bissau continue à se prévaloir de cette gestion, en en prenant le coût à sa charge (500 mille DUS jusqu'à aujourd'hui), une fois éteint son financement (1,8 millions de dollars US) par les Coopérations hollandaise et suédoise qui en garantissaient le fonctionnement.

Conclusion

On peut affirmer que l'assistance technique mise à disposition par l'OIM a été de façon générale d'un très bon niveau, tant celle qui a assisté le Programme dans la phase

préparatoire que celle qui a géré et continue à gérer l'UGFA. D'un bon niveau également l'assistance technique qui a assisté le processus de démobilisation-réinsertion et celle qui a assisté le Service Informatique du PDRRI central et régional. En revanche, celle qui a assisté le PDRRI dans le processus de réintégration a été moins performante.. Même si l'assistance technique de la phase de réintégration avait été d'une qualité irréprochable, elle aurait été probablement insuffisante sur le plan quantitatif, étant donné le volume des activités à suivre. Il aurait donc fallu solliciter et sensibiliser les bailleurs de fonds pour qu'ils financent, en dehors de l'enveloppe financière prévue, un renforcement de l'assistance technique même quantitatif, pour la Réintégration. Tout cela aurait pu être possible en démontrant l'importance stratégique de la réintégration, comme étant l'instrument le plus efficace pour démilitariser durablement la société et l'importance de pallier aux carences techniques des Partenaires Encadreurs. Même si de nombreux micro-projets ont déjà été réalisés, il est opportun et encore possible de faire appel aux bailleurs de fonds pour financer une assistance technique capable d'améliorer techniquement les micro-projets de certaines catégories d'option de réintégration.

III. ANALYSE DU PROGRAMME

En suivant les méthodologies classiques d'évaluation de projets, en particulier celles qui sont décrites dans les "Evaluation Guidelines" préparées par le Bureau d'Evaluation de Programmes de l'OIM (Genève, avril 2001), on reprendra dans cette partie des informations déjà décrites plus avant pour les systématiser et les analyser de façon synthétique du point de vue de l'intérêt, de la performance et du succès.

1. INTERET

Les événements du mois d'octobre dernier, avec l'énième coup d'Etat, démontrent que le Programme conserve, 4 ans après sa conception, sa validité et son importance. La Guinée Bissau continue à être secouée d'une forte instabilité politique et institutionnelle, avec un climat pas du tout favorable au développement économique et social. L'aspect de la réconciliation nationale a été particulièrement ressenti pendant cette période et le programme a dû subir une certaine réorientation en ce qui concerne la question ethnique, au début sous-estimée ou, au contraire, strumentalisée à des fins politiques.

2. PERFORMANCE

Où l'on analyse l'efficacité, l'efficience et la ponctualité du Programme. On trouvera également des aperçus de l'évaluation coûts/bénéfices.

2.1.1. Efficacité

Si l'on tient compte du fait que la démobilisation et la réinsertion ont impliqué une grande partie des personnes initialement prévues, l'on peut dire que pour ces composantes le Programme a été efficace. En ce qui concerne la réintégration, sur le plan du nombre d'options exécutées, le Programme est en train d'atteindre les résultats escomptés et il est à prévoir qu'après extension il sera possible de l'achever. Quant à son efficacité sur le long terme, cela dépendra fondamentalement du succès économique des options, quand l'ex-combattant ressentira moins le besoin de son éventuel retour dans les Forces Armées.

Mais l'on a constaté que la démobilisation et la réinsertion, si elles ne sont pas accompagnées de la réintégration, perdent de leur efficacité, étant donné que parmi les ex-combattants du dernier conflit considérés non vulnérables le taux de retours est plutôt élevé.

Le Programme représente un instrument utile, mais qui serait plus efficace s'il s'insérait dans une stratégie de restructuration des Forces Armées et de lutte contre la pauvreté plus large. On a pu en effet constater un certain manque de coordination institutionnelle, comme, par exemple, dans le cas des retours dans l'armée des ex-combattants précédemment démobilisés.

2.1.2. Efficience

Sur le plan exécutif, la démobilisation et la réinsertion sont apparues efficaces, les activités ont pu se dérouler sans problèmes majeurs et à moindres coûts, grâce à la gestion de l'UGFA et leur exécution par le biais des filiales de l'agence Western Union.

En ce qui concerne la réintégration, le Programme prévoyait de recourir, pour son exécution, à des partenaires encadreurs, avec un coût d'une moyenne de 14% de la valeur de l'Option de Réintégration..

Cette structure parfois ne s'est pas toujours révélée performante étant donné que les nombres très élevés des options a créé des difficultés techniques pour le suivi.

2.1.3. Ponctualité

Même dans ce cas, les phases de démobilisation et de réinsertion ont été plutôt ponctuelles, tandis que la réintégration a subi un retard qui peut être justifié par l'instabilité du pays et par l'indisponibilité des fonds nécessaires. Ceci a eu deux conséquences : le premier assistant technique responsable de la réintégration n'a pas pu accompagner cette phase, vu que son contrat s'est terminé avant qu'elle ne démarre ; Le Programme a jusqu'à aujourd'hui une exécution quantitative de la réintégration inférieure aux prévisions et il sera donc nécessaire de prévoir une extension qui permette de récupérer quelques mois.

2.1.4. Evaluation des coûts bénéfiques.

Une évaluation correcte coûts-bénéfices, comme elle a été prévue par le document "Quadro Conceptual e Ferramentas para a Avaliação dos Impactos Económico e Social do PDRRI", devrait se référer à une série d'informations et de données qui seraient disponibles si le système de suivi prévu dans les documents programmes avait été correctement appliqué. Même les rapports préparés par l'assistance technique font uniquement état des activités effectuées, sans entrer dans le détail des moyens utilisés et de leurs rapports avec les objectifs et l'impact prévus. La mission d'évaluation s'est donc vue contrainte de récolter directement la majeure partie des informations, en ayant recours à de laborieuses enquêtes de terrain et en procédant ensuite à leur vérification et analyse. On se référera donc aux informations recueillies pendant les enquêtes telles qu'elles ont été présentées dans les chapitres précédents.

3. SUCCES

3.1.1. Impacts

Comme cela a été reconnu dans les termes de référence de la présente mission, le retard accumulé par le Programme en particulier pour la phase de réintégration, ne permet pas l'analyse détaillée et complète de son impact.

En ce qui concerne les phases de démobilisation et de réinsertion, l'analyse de leur impact respectif a déjà été réalisée, et le rapport démontre combien elles ont été positives.

Quant à la réintégration, quoique encore en phase d'exécution, on peut prévoir que son impact sera positif, surtout dans les zones rurales, où, dans certains cas, elle peut contribuer à rétablir le tissu économique. En revanche, il est important que le Programme évite de créer des privilèges et des traitements différenciés qui pourraient engendrer des conflits dans les communautés d'accueil.

3.1.2. Viabilité

L'on estime que la viabilité du Programme et de ses objectifs est fortement liée au succès économique de la réintégration. L'on a vu, en effet, que les ex-combattants non

impliqués dans cette phase sont plus sujets à d'éventuels retours dans les forces armées, ce qui peut se produire aussi dans le cas d'insuccès des options de réintégration.

Ceci est plus senti à Bissau plutôt que dans les zones rurales, où les alternatives de moyens de subsistance sont plus variées.

Pour garantir la viabilité des options il est donc important d'en suivre l'exécution, d'y apporter en temps voulu les corrections nécessaires et de maintenir ce suivi au-delà de la durée de vie du Programme. Mais, vu que la structure est coûteuse, à peine viable sans l'injection de nouveaux fonds, il est impensable qu'elle puisse s'auto financer.

IV. CONCLUSIONS

Le tableau descriptif du Programme et l'analyse des différentes phases d'exécution nous amènent à certaines conclusions qui peuvent être ainsi résumées:

1. Le Programme de Démobilisation, Réinsertion et Réintégration des Ex-combattants (PDRRI) est sur le point d'atteindre son objectif, à savoir, "*contribuer à la consolidation de la paix, à la réconciliation nationale et à la reconstruction sociale et économique du pays*".
2. Le Programme se caractérise par une très bonne phase préparatoire, dont le point fort a été la réalisation complexe du recensement des ex-combattants des guerres de Guinée Bissau et avec l'élaboration d'un ensemble de documents de base et de manuels, dont le plus important, le Document de Programme.
3. La base de données des ex-combattants est complète, bien organisée et d'une lecture facile. On a enregistré quelques incongruités entre les données du PDRRI et celles de l'UGFA, avec des différences dans les chiffres.
4. La phase de démobilisation et de réinsertion ont été exécutées de manière efficiente et ponctuelle, en respectant les activités prévues, atteignant ainsi la majeure partie des résultats escomptés.
5. La décision d'avoir recours à une agence extérieure pour la distribution des subsides aux ex-combattants s'est révélée correcte et a sûrement permis de réaliser les activités de la meilleure manière possible.
6. La démobilisation de 3.929 ex-combattants a permis au Ministère de la Défense d'économiser environ 552 millions de FCFA la première année, contribuant ainsi à une réduction des dépenses gravant sur le budget de l'Etat.
7. Les derniers retours dans l'armée de certains ex-combattants précédemment démobilisés, qui peut sembler à première vue une contradiction ou même un insuccès du Programme, peuvent se justifier si l'on analyse le problème plus à fond. En effet, d'après le PDRRI, la démobilisation a surtout impliqué les hauts gradés de l'armée, ceux d'une certaine faction, en particulier. On est en train en ce moment de reconstruire un certain équilibre dans les forces armées, en tenant compte des objectifs de consolidation de la paix et de contribution à la réconciliation nationale.
8. La phase de réintégration, encore en cours, présente certains aspects qui méritent d'être approfondis.
9. Le choix stratégique de définir une valeur maximum des options de réintégration à 637.000 FCFA, a fait que la tendance a été d'approcher la valeur de chaque option à ce plafond. L'on considère opportun de ne pas avoir défini de valeurs différentes pour les diverses typologies d'options, afin d'éviter qu'il y ait, d'une part un grand nombre de demandes pour les options de plus grande valeur et qu'il y ait en outre des déséquilibres entre les bénéficiaires. On aurait pu déterminer un genre de quotas pour chaque typologie pour pallier au premier inconvénient, mais cela n'aurait peut-être pas pu éviter les conflits potentiels.
10. Nous doutons que la valeur définie pour chaque option de réintégration puisse être suffisante à garantir la réintégration économique de l'ex-combattant, surtout dans la zone de Bissau. Par ailleurs, il faut reconnaître qu'il n'était pas possible d'augmenter cette valeur aussi bien parce que les fonds disponibles ne le permettaient pas, que parce que l'on aurait créé d'ultérieurs déséquilibres entre bénéficiaires et non.

11. La nécessité d'établir une matrice de vulnérabilité qui permette d'ajuster le nombre d'ex-combattants à réintégrer en fonction des fonds disponibles a créé des mécontentements. L'on reconnaît pourtant la difficulté d'établir de tels critères et leurs conséquences.

12. Il s'est peut-être avéré qu'au moment de la candidature à la réintégration, certaines déclarations socio-économiques aient été remplies en tenant compte des critères définissant le degré de vulnérabilité.

13. D'avoir considéré de la même manière les ex-combattants de toutes les guerres et de ne pas les avoir différenciés par catégorie d'appartenance a fait que les ex-combattants impliqués dans le dernier conflit n'ont pas tous pu être réintégrés. D'après le PDRRI et le Secrétariat d'Etat, cette homologation était nécessaire car même les anciens ex-combattants de la guerre de libération représentent un potentiel groupe à risques qui pourrait être enrôlé dans le cas de nouveaux conflits.

14. Les options de réintégration ont été définies par catégorie et en nombre, sur la base des indications reçues pendant le recensement et en fonction des contraintes de la part des bailleurs de fonds. En particulier, l'UE a décidé de financer exclusivement et de manière autonome les habitations, la BAD a restreint son financement à la réalisation d'actions de formation. Même le PDRRI a considéré plus utile que les jeunes bénéficient d'une formation plutôt que de les impliquer dans d'autres typologies d'options.

15. Le choix de l'option de la part de l'ex-combattant a souvent été déterminé par la perception qu'il en avait de pouvoir en retirer une aide immédiate et sûre. Dans un premier temps, on a reçu beaucoup de demandes pour l'option commerce, qui permettait de recevoir dans un bref délai des marchandises facilement capitalisables, mais dans un deuxième temps, beaucoup ont opté pour l'habitation, une fois constaté le succès des expériences-pilotes.

16. Ces tendances ont entraîné quelques difficultés pour le Programme et les PE concernés, eu égard aux reconversions d'options fréquentes et du mécontentement des ex-combattants.

17. C'est ainsi que l'option de l'UE de financer des habitations suivant une modalité autonome au sein du Programme a créé une disparité dans le traitement prévu pour les autres OR du PDRRI.

18. La préparation des FOR, comme on l'a déjà mentionné dans le rapport, a souvent été déficiente sur le plan économique et surtout technique.

19. Le classement final des options n'est pas du tout uniforme, il varie selon chaque bureau zonal, chaque PE, et même entre la base de données du PDRRI et l'UGFA, ce qui empêche l'identification correcte des projets en cours, la réflexion sur la qualité du suivi. La mission s'est donc trouvée dans l'obligation de fournir un gros effort de re classement.

20. Le suivi financier de l'exécution des OR peut s'estimer adéquat et bien exécuté, tant par l'UGFA que par les PE, comme il en résulte du rapport d'audit.

21. Le suivi technique s'est relevé insuffisant. Comme on l'a déjà mentionné, on remarque qu'il n'a été donné que peu de poids aux aspects techniques de la réintégration surtout à cause de nombre très élevé des options de réintégration.

22. Il faut cependant admettre que les possibilités de suivi de certains projets sont largement inhibées par leur importante dispersion géographique, le mauvais état des routes et les difficultés de communication.

23. En tout cas, pratiquement aucun des documents de suivi prévus par le Programme n'a été rempli par aucun partenaire ou bureau du Programme.

24. L'assistance technique fournie au projet, pour la composante réintégration n'a été en mesure de fournir la totalité des prestations pour lesquelles elle était prévue. La première assistance technique a pris service quand la phase de réintégration n'avait pas encore démarré et elle s'est exclusivement occupée de la démobilisation-réinsertion. Le deuxième assistant technique n'a répondu que partiellement aux termes de références de sa mission.

25. Le montant de la rémunération des PE de 14% en moyenne du montant total du contrat de réintégration s'est révélé souvent insuffisant pour mettre en place un suivi des options correct surtout dans les zones rurales, à cause fondamentalement des distances à parcourir et du temps que cela implique. Pour d'autres types d'option, dont la préparation du FOR a pu facilement être répliquée et dont l'accompagnement a été plus simple (comme dans le cas de la formation), ce montant semble adéquat et favorable aux PE, ce qui leur permettait de mettre sur pied la structure nécessaire. Par ailleurs, un taux de rémunération plus élevé réduirait d'autant le budget disponible pour les investissements pour l'option elle-même, ce qui ne serait donc pas recommandable.

26. L'on a souvent constaté qu'il n'était pas toujours clair pour certains ex-combattants que le montant total de son option comprenait la rémunération du PE et une quote-part pour les imprévus. Cela a occasionné certaines incompréhensions et mécontentements chez les bénéficiaires qui se sont rendu compte à posteriori que la somme reçue était inférieure à leur attente.

27. En ce qui concerne la qualité de l'exécution des options de réintégration, l'on a pu constater que certains micro-projets ont certains lacunes qu'elles avaient au moment de leur conception et montage technique (FOR). 50% environ des options concernant les secteurs du commerce, de la petite industrie et de l'artisanat, de la formation de longue durée et de la pêche ont donné de bons résultats économiques et ont connu un taux d'abandon de la part des bénéficiaires insignifiant. Cette estimation positive doit être mitigée par le fait que les activités de ces options de réintégration n'ont démarré que depuis peu. La traction animale et la fruiticulture, même s'il est impossible d'en évaluer les résultats économiques, ont permis une réintégration relativement stable des ex-combattants vulnérables de l'ordre de 22%. Les options restantes, à savoir l'élevage et les services sont celles qui détiennent le plus haut pourcentage de risque d'abandon. On émet fortement des doutes sur l'efficacité de la formation en gestion-comptabilité qui a été dispensée aux nombreux bénéficiaires analphabètes (l'85% environ) et plus généralement sur la brève formation technique qui accompagne presque toujours les activités de réintégration, au moins comme chapitre de dépenses.

28. La réintégration des ex-combattants sans aucune aide parallèle envers les communautés d'accueil, en dehors de la composante financière de la part de l'UE qui prévoit certaines interventions (centres communautaires et systèmes d'eau potable), peut engendrer quelques conflits en favorisant un sentiment de privilège à l'égard de ceux qui ont participé aux conflits armés.

29. On peut affirmer de façon générale que la réintégration a fortement limité le retour des ex-combattants dans les forces armées, étant donné que, d'après les informations recueillies auprès des PE, il n'y en aurait eu que quelques cas sporadiques (une quinzaine confirmée). En revanche, parmi les ex-combattants non réintégrés, tant parce qu'ils n'ont pas été déclarés vulnérables que parce qu'ils n'ont pas posé de candidature à la réintégration, le taux de retours est plutôt élevé, surtout dans la région de Bissau (45%).

30. Le démarrage différé de la réintégration, dû principalement aux retards dans l'érogation des fonds destinés au Programme, comme à l'instabilité du pays (deux coups d'Etat en un peu plus d'un an), n'ont pas permis de respecter le calendrier préétabli et, si

l'on tient compte du rythme d'exécution actuel, on peut prévoir que cette phase ne pourra pas être clôturée dans les délais établis, à savoir juin 2005.

31. Les fonds disponibles suffisent à l'achèvement de toutes les réintégrations prévues (7.186) mais ne peuvent suffire à garantir le fonctionnement du Programme dans les délais d'exécution nécessaires. Il est souhaitable et nécessaire que le GoGB procède au remboursement d'au moins une partie des 850 millions de FCFA avancés par le Programme au Trésor Public.

32. Dans le cas d'un remboursement total, il resterait environ 700 millions de FCFA à destiner à des activités de Programme complémentaires.

V. RECOMMANDATIONS

1. Compte tenu du fait qu'il ne reste qu'un délai de 6 mois avant la clôture prévue du Programme et en raison des retards décrits plus haut et de son rythme d'exécution actuel, il n'est pas pensable de conclure à temps la phase de réintégration. L'on estime donc qu'une extension du Programme de 6 mois qui deviendraient 8 est souhaitable afin de garantir l'achèvement de toutes les activités et la clôture optimale du Programme, qui adviendrait de ce fait le 28 février 2006.
2. Cette extension doit permettre de conclure toutes les 7.186 options de réintégration prévues, y compris les habitations auto construites financées directement par l'UE, pour lesquelles est en cours une demande d'extension jusqu'en décembre 2005, en passe d'être approuvée.
3. Le Programme détient suffisamment de fonds pour terminer l'exécution des réintégrations et pour son extension jusqu'au 31 décembre 2005, mais pas pour deux mois supplémentaires. En réalité, le remboursement de la part du Trésor Public de l'avance sur l'enveloppe financière du Programme serait plus que suffisante pour garantir le fonctionnement du Programme. On recommande donc que des efforts soient faits pour obtenir au moins les 150 millions de FCFA nécessaires à l'extension du programme pour un an encore.
4. L'on estime important que le Programme ne favorise pas de traitements différenciés entre les bénéficiaires, avec des Options de Réintégration d'une valeur très différente les unes des autres, comme dans le cas des habitations auto construites financées directement par l'UE⁷.
5. Pour garantir la qualité de l'exécution des OR, l'on suggère au Programme de définir un plan de visites aux bénéficiaires par le truchement de la ETG, des bureaux zonaux et des PE. Ces visites devraient être précédées d'une élaboration de fiches d'itinéraires techniques comportant quelques indicateurs qui permettraient de vérifier si l'OR a été correctement exécuté et d'évaluer ses potentialités de succès.
6. Tout en reconnaissant les difficultés à mettre en place le système de suivi qui a été préconisé dans les documents de base pour cette phase, l'on estime cependant nécessaire d'élaborer quelques instruments simples mais efficaces d'accompagnement des exécutions, susceptibles de réorienter les options qui présenteraient des carences tant dans la conception que dans l'exécution.
7. Pour les nombreuses options à caractère technique plus marqué, on renvoie aux suggestions exprimées au paragraphe n° 5.2.2.
8. Ceci est également valable pour les nouveaux contrats encore en phase de préparation dont le FOR pourra être élaboré en tenant compte des observations déjà faites.
9. Il serait important de garantir en temps utile, même après la fin du Programme, le suivi des options de réintégration, en particulier celles dont les résultats économiques sont à prévoir à moyen terme (fructiculture par exemple), mais, en tout cas, il faudrait garantir

⁷ Une récente mission d'évaluation a proposé de remplacer le type de couverture des habitations dont la construction est financée par l'UE par un autre type plus simple. En effet, cette couverture aurait coûté trois fois plus cher que celle choisie pour les habitations financées par le PDRRI

pour toutes les typologies un suivi qui permette d'en vérifier le succès ou en corriger les anomalies. En effet, il faut souligner que le programme n'atteindra ses objectifs qu'avec la viabilité des activités de réintégration.

10. Ce suivi pourrait être effectué directement par l'unité technique du PDRRI ou bien pourrait être délégué à des partenaires (ONG). La première alternative serait faisable au cas où le Programme obtiendrait des fonds supplémentaires pour sa poursuite (à partir de 2006) dans le cadre de nouveaux programmes pour les ex-combattants. Pour la seconde alternative, l'apport des ONG pourrait être financé suivant des modalités à définir. Dans les deux cas, il serait possible d'utiliser les avances que le Trésor Public doit encore restituer et qui s'élèvent à environ 700 millions de FCFA (après déduction de la valeur nécessaire à une éventuelle extension du Programme. Une partie de ces fonds pourrait être utilisée pour fournir de l'assistance technique à la structure qui serait montée, en tenant compte du fait que les unités techniques n'ont pas été jusqu'à maintenant en mesure de prêter assistance et d'effectuer le suivi dont elles étaient responsables.

11. Les fonds éventuellement excédents, s'ils étaient disponibles, pourraient servir à réintégrer d'autres ex-combattants qui aujourd'hui ne sont pas considérés vulnérables ou à des interventions en appui aux communautés d'accueil des ex-combattants, de façon à en favoriser l'intégration et à réduire les privilèges dont ils sont les bénéficiaires aux yeux de la population.

12. En tout cas, tout type d'intervention ou d'autres futures actions devraient être considérées dans le cadre d'une plus grande stratégie de lutte contre la pauvreté, dont la réflexion et discussion sont en ce moment en cours et en phase de négociation, tant au niveau gouvernemental qu'à celui des bailleurs de fonds et de la société civile.

13. L'on estime en outre utile que soit maintenue et constamment mise à jour la base de données des ex-combattants. Cet instrument qui s'est révélé bien conçu et ensuite bien élaboré, devrait cependant être vérifié sur le plan de la récolte et de la saisie des données. Il faudrait surtout uniformiser les informations déjà existantes dans les différentes bases de données, en standardisant mieux certains champs, comme les typologies d'option de réintégration et en les reliant au système de suivi.

14. Pour les activités citées plus haut, et pour monter un système de suivi des réalisations et réorienter quelques options présentant des lacunes techniques, on pourrait destiner une partie des fonds excédents à une assistance technique spécialisée d'une brève ou moyenne durée en soutien aux bureaux central et zonaux. L'on estime cependant nécessaire que de tels bureaux, en collaboration avec les PE, renforcent leurs interventions sur le terrain et soient plus présents et actifs pour garantir le succès des réintégrations.

Pour conclure, malgré les nécessaires observations au sujet de la composante technique de la supervision et du suivi, on doit reconnaître l'importance de l'expérience accumulée et du rôle de médiateur technico-politique que la structure de fonctionnement du PDRRI a joué pour atteindre ses objectifs. On doit également reconnaître qu'elle a joué et joue encore un rôle central et stratégique en coordonnant, en accord avec les instances responsables de l'Etat, toutes les actions présentes et futures liées à la démobilisation, la réinsertion et la réintégration des ex-combattants toujours nécessaires pour contribuer à la consolidation de la paix, à la réconciliation nationale et à la reconstruction *sociale et économique du pays*.

VI. ANNEXES

ANNEXE N° I.

TERMES DE REFERENCE

POUR UNE MISSION DE SUIVI, EVALUATION ET ORIENTATION DU PDRRI EXECUTEE DANS LE CADRE DU CONTRAT PAYS-BAS - IOM

A - Introduction

Le Gouvernement des Pays-Bas, faisant suite à une requête du Gouvernement de la Guinée Bissau, a financé l'extension de l'Assistance Technique OIM au Programme de Démobilisation, Réinsertion et Réintégration des Ex-combattants - PDRRI de septembre 2003 à juin 2004 afin de la rendre compatible avec le calendrier d'exécution du Programme.

Dans l'annexe technique au Contrat entre l'Organisation International pour les Migrations et le Ministère la Coopération au Développement des Pays-Bas, 4 h/m de consultation étaient prévus pour :

- Rédiger l'étude de l'impact et évaluation Coût/Bénéfice du Programme ;
- Rédiger le rapport final d'activité et évaluation de la performance de l'Assistance Technique de l'OIM au PDRRI ;
- Exécuter des missions de soutien du Bureau Régional OIM de Dakar;
- Exécuter des missions spécifiques ponctuelles à la requête du PDRRI.

Compte tenu du retard dans la mise en place du PDRRI et à la suite d'une requête spécifique de la Banque Mondiale avec l'accord du PDRRI, l'IOM a adressé une note à l'Ambassade des Pays –Bas le 13/04/2004 afin d'organiser les missions susmentionnées après la fin du contrat OIM/Pays-Bas prévue le 30/06/2004. Cette approche est compatible avec la durée de vie du PDRRI qui, conformément à son cadre juridique, prendra fin en principe le 30/06/2005.

Des missions ponctuelles ont été déjà réalisées à ce jour dans le cadre de la AT - IT pour apporter un appui au SIGD.

Le présent document définit donc les modalités de mise en place d'une mission couvrant les deux premiers points portant sur l'évaluation du Programme et l'étude de son impact, tenant compte des contraintes constatées au cours de son exécution, ainsi que sur l'évaluation de la performance de l'Assistance Technique de l'OIM.

Il s'agira également de faire des recommandations claires sur les activités qu'il faudra mettre en place après le 30.06.2005, compte tenu aussi du budget disponible. L'avancement actuel du Programme laisse prévoir qu'à cette date, une partie de la réintégration ne sera pas encore complètement achevée.

B Contexte - Programme PDRRI

Entre 1998 et 1999, la République de Guinée-Bissau a vécu un conflit armé qui a déstabilisé profondément le pays et a fortement endommagé son système productif et son tissu social.

La stratégie de la reconstruction de l'après-guerre adoptée par le Gouvernement est fortement inspirée du Programme de Réconciliation Nationale et Reconstruction présenté au Groupe Consultatif de Genève en mai 1999 et appuyé par les partenaires internationaux de la Guinée Bissau. La Stratégie est articulée sur 3 axes fondamentaux : (a) Construction de la Paix, (b) Réhabilitation Economique et (c) Promotion de Réformes.

Comme dans la majorité des pays ayant subi une guerre, la restructuration des armées, la démilitarisation de la société et les actions de réinsertion et de réintégration des acteurs du conflit constituent un processus difficile et délicat qui exige de l'état de grands efforts politiques, sociaux et financiers.

Le PDRRI est un Programme qui s'inscrit dans cette situation d'après conflit du pays. Il fait partie de la stratégie globale du Gouvernement qui vise à la création d'une ambiance politique et sociale favorable et stable où le redémarrage des activités socio-économique soit rendu possible.

Le Programme vise à démobiliser et réintégrer un effectif de 1950 militaires et 391 paramilitaires dans le cadre de la restructuration des forces de défense et de sécurité, ainsi que 2051 milices qui ont pris part au conflit de 98/99 d'une façon directe ou indirecte.

L'impact recherché par la démobilisation est, d'une part, d'effectuer une épargne au niveau du budget de la défense afin de pouvoir canaliser ces montants vers d'autres secteurs prioritaires, (notamment la Santé et l'Education), et d'autre part, de contribuer à la démilitarisation de la société.

Parallèlement aux actions de démobilisation, le Programme vise aussi à la réintégration de nombreux ex-combattants considérés comme étant les plus vulnérables. Ces derniers sont encouragés à participer au système productif communautaire par la promotion d'activités rentables, par l'amélioration de leurs conditions d'habitat et par leur réhabilitation physique dans le cas spécifique d'ex-combattants handicapés.

L'impact attendu au niveau de la réintégration est, d'une part, la réactivation du circuit productif au niveau communautaire et, d'autre part, la réduction du degré de vulnérabilité socio-économique des groupes à risque.

C - Objectifs de la mission

En raison de l'état d'avancement actuel du projet qui affiche, dans son exécution, un retard dont les causes sont tout à fait indépendantes du PDRRI, la mission proposée visera à analyser l'impact à ce jour du Programme et recommander les activités qu'il faudra mettre en place jusqu'au 30.05.2005 afin d'atteindre les objectifs du PDRRI et répondre aux besoins de ses bénéficiaires, en tenant compte toutefois du budget encore disponible.

La mission devra tenir compte du caractère expérimental du PDRRI et prendre en considération l'opportunité d'une éventuelle seconde phase visant à accompagner et renforcer le processus de réintégration et l'actualisation de la base de données des ex-combattants. Il s'agira aussi de suggérer des orientations stratégiques et opérationnelles en cas de nouveaux financements.

D -. Tâches spécifiques

Compte tenu des informations ci-dessus, les tâches proposées sont les suivantes :

- Evaluer la pertinence du programme dans le contexte de la stratégie de reconstruction de l'après-guerre adoptée par le Gouvernement;
- Evaluer la performance du Programme, en particulier son efficacité, son efficience et sa ponctualité;
- Analyser la situation en cours en termes quantitatifs et qualitatifs dans la perspective d'une analyse intermédiaire de l'impact des phases de démobilisation et réinsertion mises en place à ce jour. En raison du retard accumulé, une analyse détaillée et complète de l'impact ne pourra être envisagé qu'à la fin du programme;
- Analyser l'état d'avancement de la phase de réintégration par rapport aux objectifs fixés. Une attention spéciale sera portée sur l'analyse des options de réintégration mises en place et des contraintes financières, institutionnelles et techniques existantes. Recommander une réorientation de ces options si nécessaire ;
- Evaluer brièvement les mécanismes de fonctionnement et de gestion globale du programme, ainsi que le rôle du projet d'assistance technique de l'OIM ;
- Elaborer des recommandations sur les orientations stratégiques et les activités à mettre en place après le 30/06/2005 en définissant des scénarios alternatifs en fonction de variables telles que le budget, les délais, la sécurité ou autres, à identifier pendant les missions ;
- Evaluer plus spécifiquement l'opportunité d'une continuation du PDRRI, du fait du caractère expérimental du Programme, de ses objectifs initiaux, de son évolution, du contexte socio-économique du pays ;
- Considérer l'opportunité d'un nouveau projet orienté vers l'accompagnement des micro-projets de réintégration réalisés, et à l'actualisation du SIGD.

E -. Méthodologie de travail

La mission sera divisée en trois phases :

1^{ère} phase (1 semaine): définition de la méthodologie à utiliser pour l'élaboration du plan de travail et de la structure du rapport, y compris l'analyse d'éventuelles enquêtes à mener en parallèle, la liste des personnes à interviewer et la récolte de la documentation.

2^{nde} phase (5 semaines): analyse de la documentation, interviews, enquêtes et vérification sur le terrain des informations, rédaction du rapport préliminaire.

3^{ème} phase (2 semaines): réunion de présentation du rapport préliminaire, partage des commentaires de l'OIM et du PDRRI et finalisation du/des rapport(s) d'évaluation. Au cours de la première semaine, il sera déterminé si l'évaluation de l'Assistance Technique de l'OIM sera traitée dans un rapport spécifique. .

La mission devra travailler en collaboration étroite avec l'équipe du PDRRI et l'UGFA.

Un stagiaire de l'IOM accompagnera et assistera activement la mission.

Le(s) Rapport(s) Final(aux) de mission devra(ont) être transmis à l'OIM au plus tard 30 jours après la fin de la dernière mission, en format électronique.

Le(s) rapport(s) devront(a) être rédigé(s) en langue française.

Moyen de déplacement à l'intérieur du Pays : une voiture avec chauffeur sera fournie par l'OIM.

F – Composition de l'équipe d'évaluation

La mission sera réalisée par une équipe de trois experts internationaux seniors, accompagnés par un stagiaire de l'OIM. Les experts doivent remplir les conditions suivantes :

- Diplôme universitaire en sociologie, économie du développement, sciences politiques ou autre, dans un domaine technique en étroite rapport avec les activités du Programme.
- Dix ans minimums d'expérience professionnelle dont aux moins cinq portant à la fois sur la gestion, l'exécution, le suivi et l'évaluation de projets et de programmes.
- Maîtrise de la langue française et bonne connaissance de la langue portugaise.

G – Durée et Calendrier

La mission devra se dérouler sur le terrain entre le 22 octobre et 17 décembre de 2004 avec le calendrier suivant :

A CHANGER EN FONCTION DU POINT E CI-DESSUS

Semaine	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1 ^{ère} phase												
2 ^{nde} phase												
3 ^{ème} phase												
Rapport final												

Le calendrier des experts en Guinée-Bissau sera :

Semaine	1	2	3	4	5	6	7	8
Coordinateur								
Expert senior 1								
Expert senior 2								
Stagiaire								

ANNEXE N° II. CALENDRIER DE LA MISSION

#	Date	Activités
1	22/10/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Arrivée à Bissau • Réunion avec M. Riccardo Barbieri – OIM (Directeur de l'UGFA du PDRRI)
2	23/10/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation de la documentation
3	24/10/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation de la documentation • Réorganisation de la Base de Données mise à disposition par le PDRRI
4	25/10/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation de la documentation • Réunion avec l'Ing. Pedro Correia (coordinateur du PDRRI) • Réunion avec M. Ivo Balde (Responsable Démobilisation et Réinsertion du PDRRI) • Réunion avec M. Riccardo Barbieri – OIM (Directeur de l'UGFA du PDRRI) • Réunion avec M. Albino Embaló (Responsable Réintégration du PDRRI)
5	26/10/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation de la documentation • Préparation d'un questionnaire qualitatif de la Réintégration • Préparation d'un questionnaire mesurant l'impact sur les non réintégrés
6	27/10/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation de la documentation • Finalisation du Questionnaire qualitatif pour la Réintégration • Réunion avec MM. Ivo Balde, Albino Embaló et Albino Tchernó (Responsable de l'EZ de Bissau)
7	28/10/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Visite au siège de l'EZ de Bissau • Réunion avec M. Albino Tchernó et son équipe • Visite sur le terrain de quelques Micro-projets de Réintégration dans la Zone de Bissau
8	29/10/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Visite au siège de l'EZ de Bissorã • Réunion avec M. Malam Djassi (Responsable de l'EZ de Bissorã) • Réunion avec les représentants des ONG PE LVIA, ADPP, ICAP et ADPP. • Visite sur le terrain de quelques Micro-projets de Réintégration dans la Zona di Bissorã • Visite du siège de l'ONG PE LVIA
9	30/10/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Classement des informations recueillies
10	31/10/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Révision du Questionnaire qualitatif pour la Réintégration
11	01/11/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation du draft pour le rapport d'évaluation
12	02/11/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion avec tous les PE du PDRRI et avec les Responsables des EZ.
13	03/11/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation du draft pour le rapport d'évaluation
14	04/11/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Classement des informations recueillies
15	05/11/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Départ du coordinateur de la mission
16	08/11/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de micro-projets de Réintégration dans la zone de Bissau
17	09/11/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacement Bissau-Buba • Réunion avec M. Fernando Bacurim (Responsable de l'EZ Buba) • Réunion avec les responsables des PE de Buba de ADIM et DIVUTEC • Visite de micro-projets de Réintégration

#	Date	Activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Réintégration dans la zone de Buba
18	10/11/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de micro-projets de Réintégration dans la zone de Buba • Déplacement Buba - Bafatá.
19	11/11/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion avec M. Antonio Madiu (responsable de l'EZ de Bafatá) • Visite au siège du PE Divutec à Gabú • Visite de micro-projets de Réintégration dans la zone de Gabú
20	12/11/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Visite au siège du PE Guiarroz à Contuboel • Visite au siège du PE Apalcof à Contuboel • Visite de micro-projets de Réintégration dans la zone de Contuboel et Bafatá
21	13/11/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Classement des informations recueillies
22	14/11/2004	
23	15/11/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de micro-projets de Réintégration dans la zone de Bissau
24	16/11/2004	
25	17/11/2004	
26	18/11/2004	
27	19/11/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de micro-projets de Réintégration dans la zone de Bissau • Réunion avec MM. Ivo Balde, Albino Embaló et Riccardo Barbieri
28	20/11/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Classement des informations recueillies
29	21/11/2004	
30	22/11/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de micro-projets de Réintégration dans la zone de Bissau
31	23/11/2004	
		<ul style="list-style-type: none"> • Déplacement Bissau-Buba • Réunion avec M. Fernando Bacurim et avec le promoteur responsable de la récolte des questionnaires qualitatifs dans la zone de Buba • Révision des questionnaires qualitatifs de la réintégration et des brefs questionnaires sur les non Réintégrés
32	24/11/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Visite au siège du PE Divutec à Buba. • Visite au siège du PE Adim à Buba • Visite au siège du PE Cenfa à Buba • Déplacement Buba - Bafatá
33	25/11/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion avec M. Antonio Madiu et avec le promoteur responsable de la récolte des questionnaires qualitatifs dans la zone de Bafatá • Visite au siège du PE Divutec à Gabú
34	26/11/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Visite au siège du PE Guiarroz à Contuboel • Visite au siège du PE Apalcof à Contuboel • Retour à Bissau
35	27/11/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Classement des informations recueillies
36	28/11/2004	
37	29/11/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de micro-projets de Réintégration dans la zone de Bissau • Visite au siège du PE Cenfa
38	30/11/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de micro-projets de Réintégration dans la zone de Bissau • Visite au siège du PE Divutec
39	01/12/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de micro-projets de Réintégration dans la zone de Bissau • Visite au siège du PE Adim
40	02/12/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de micro-projets de Réintégration dans la zone de Bissorã • Récolte des Questionnaires qualitatifs de la Réintégration • Réunion avec M. Malam Djassi et son équipe, chargé de l'enquête
41	03/12/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de micro-projets de Réintégration dans la zone de Bissau • Visite au siège du PE Coopi
42	04/12/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Classement des informations recueillies
43	05/12/2004	
44	06/12/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des Informations disponibles

#	Date	Activités
		<ul style="list-style-type: none"> • Entrevue avec M. Antonio Madiu pour la remise des questionnaires • Entrevue avec M. Malam Djassi pour la remise des questionnaires • Entrevue avec le Col. Maia Ambassade du Portugal
	07/12/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du rapport • Visite au siège du PE Asacase de Bissau
45	08/12/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du rapport • Entrevue avec le Responsable de Asacase
46	09/12/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Visite à Gabú pour la remise des premières habitations auto construites
47	10/12/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du rapport
48	11/12/2004	
49	12/12/2004	
50	13/12/2004	
51	14/12/2004	
52	15/12/2004	
53	16/12/2004	
54	17/12/2004	<ul style="list-style-type: none"> • Fin de la mission sur place

ANNEXE N° III.

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

PROGRAMME DE DESMOBILIZAÇÃO, REINERÇÃO E REINTEGRAÇÃO DOS EX-COMBATENTES

- Ing.º Pedro Correia (coordinateur du PDRRI et son équipe)
- M. Riccardo Barbieri – OIM (Directeur de l'Unité de Gestion Financière et des Acquisitions)
- M. Albino Embaló (coordinateur de la Réintégration)
- M. Ivo Balde (coordinateur de la Démobilisation et de la Réinsertion)
- M. Albino Tchernó (Responsable de l'EZ de Bissau)
- M. Malam Djassi (Responsable de l'EZ de Bissorã)
- M. Fernando Bacurim (Responsable de l'EZ de Buba)
- M. Antonio Madiu (Responsable de l'EZ de Bafatá)
- M. Ricardo Minarro (expert junior informatique)
- Arch. Paolo Nicotra (assistant technique auprès de UTGP – UE)

GOVERNEMENT

- Dra. Isabel Buscardine (Secrétaire d' Etat aux Ex-Combattants)

PARTENAIRES ENCADREURS:

- ADIM
- ADPP
- AIFAPALOP
- APALCOF
- ASACASE
- CENFA
- COOPI
- DIVUTEC
- GUIARROZ
- ICAP
- LVIA
- MICROTIPS

AMBASSADE DU PORTUGAL

- Cor. Maia

AMBASSADE DU BRESIL

- M. João Padilha (Représentante de mission de CPLP)

UNOGBIS

- M. João Bernardo Honwana (**Representative** of the **Secretary**-General and Head of Office)
- Cor. Fernando Luiz Menna Barreto (Conseiller Militaire)

UNION EUROPEENNE

- Amb. António Moreira Martins (Chef de la Délégation)
- Dra. Cesaltina Bastos (responsable pour la DCE du projet d' auto construction d'habitations)

ANNEXE N° IV.

LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES

- Evaluation Guidelines – IOM (Dicembre 1998)
- Avaliação das experiencias de Desmobilização e Reinserção ensaiadas desde a Independência na Guiné-Bissau (Dicembre 2000)
- Manual do Quadro Institucional e Estrutura do PDRRI (Agosto 2001)
- Quadro Conceptual e Ferramentas para a Avaliação dos Impactos Económicos e social do PDRRI (Agosto 2001)
- Rapport Final de l'Equipe d'Assistance Technique de l'OIM au Programme de Démobilisation, Réinsertion e Réintégration des Ex-Combattants 14/08/2000-31/08/2001 (septembre 2001)
- Document de Programme (Novembre 2001)
- Manual de Procedimentos para a Determinação do grau de vulnerabilidade Socio-economico dos Ex-Combatentes (Novembre 2001)
- Manual de Procedimentos para Atribuição dos benefícios da Reinserção SIR e SAR (Novembre 2001)
- Manual de Procedimentos do Fundo de Reintegração (Novembre 2001)
- Manuel de Procédures – 01 UGFA (novembre 2001)
- Manuel de Procédures – 02 UGFA (novembre 2001)
- Contrat de Consultants pour Prestations de Services Tâches Complexes Rémunérées au temps passé (décembre 2001)
- Relatório de Avaliação das Propostas (Ottobre 2002)
- Attribution de Marché aux Partenaires d'Encadrement. Synthèse Finale des Résultats de Sélection (janvier 2003)
- Contrato de Prestação de Serviços de Enquadramento das Opções de Reintegração dos ex-Combatentes Vulneráveis (Febbraio 2003)
- Etude de l'Evaluation de l'Impact des Avantages Distribués durant la Démobilisation (juin 2003)
- Rapport Final de l'Equipe d'Assistance Technique de l'OIM au Programme de Démobilisation, Réinsertion e Réintégration des Ex-Combattants (01/04/2002-30/06/2003)
- Projet d'extension de l'Assistance Technique au PDRRI (septembre 2003 – juin 2004)

- Final Report 01/09/2003-30/06/2004 to the Netherlands Minister for development and Cooperation. Technical Assistance to the Demobilization, Reinsertion and reintegration PROGRAMME (Juin 2004)
- Complément au Rapport Final D'Activité d'Assistance Technique au PDRRI 05/11/2003-30/06/2004 (juin 2004)
- Relatório de Avaliação do PRNR (Programa de Reconciliação Nacional e Reconstrução) (Agosto 2004)
- Relatório Final Missão de Avaliação de Medio Prazo do Projecto de Apoio à Reintegração de ex-Combatentes nas Zonas Rurais (ottobre 2004)

ANNEXE N° V.
EXEMPLE DE FICHE TECHNIQUE
D'APPUI POUR LES OPTIONS DE REINTEGRATION

Fiche Technique pour l'Elevage des Petits Ruminants

Espèces:	Ovins
Race:	Trypanotolérante Jallonké
Composition du troupeau:	Un mâle pour au moins trente femelles
Age des femelles :	Entre un an et demi et 2 ans et demi au maximum
Age des mâles:	Entre deux et quatre ans

Caractéristiques de la bergerie:

- Aire couverte : dimensions : 0,30 m² par unité. L'abri aura un toit à doubles pentes orientées judicieusement par rapport à la Direction du vent porteur de pluie. Le plancher sera en chevrons de palmier ou de rôniers sur pilotis légèrement écartés pour laisser passer les déjections solides et liquides dans le but de contenir les piétins pour réduire l'exhalation d'ammoniac qui favorise la pathologie respiratoire. Les côtés de l'abri couvert, exposés au vent porteur de pluie, pourront être protégés par des "crintings".
- Aire d'exercice: Le parc d'exercice devra avoir une surface de l'ordre de 1,5 m² par tête
- Equipement:
 - Les mangeoires: peuvent être réalisées en planches de bois assemblées ou en coupant à demi un pneu de récupération dans le sens de la circonférence. Quelque soit la solution, chaque mouton devra avoir à sa disposition une portion adéquate (20 cm) de mangeoire.
 - Les abreuvoirs. Ils doivent être faciles à nettoyer et à déplacer. On peut les réaliser à partir des fûts de 200 litres
 - Bac à sel. en bois dans lequel est déposé le mélange par couches de sels minéraux humidifiés et de comprimés.
- Prophylaxie médicale
 - Vaccination : Chaque année, tous les animaux âgés de plus de 3 - 4 mois seront vaccinés contre la peste des petits ruminants et la pasteurellose. Cette dernière vaccination pourra être répétée tous les 6 mois si la pasteurellose est diagnostiquée dans l'élevage.
 - Déparasitage interne
 - *Contre les strongles*
Seront déparasitées toutes les brebis 3 fois par an ; à la mise à la lutte, à la mise-bas et à la fin de la saison des pluies.
Seront déparasités tous les agneaux à 1 mois, à 3 mois, à 6 mois et à 12 mois.
Seront aussi déparasités tous les béliers avant la mise à la lutte.
 - *Contre les ténias*
Ce déparasitage ne sera pas systématique parce que les anneaux de ténia sont facilement visibles dans les excréments, donc le traitement sera effectué seulement si nécessaire. Par contre ce traitement sera systématique pour les animaux en quarantaine.
 - *Contre la douve*
Ce déparasitage sera effectué systématiquement sur tous les animaux en quarantaine. Par la suite, les animaux pourront être à l'abri de nouvelles infestations en évitant les pâturages marécageux.
 - Déparasitage externe: Il sera effectué avec un produit organophosphoré dilué à 2 – 3 par 1000 selon le produit. Vu l'effectif peu nombreux des unités d'élevage, on pourra procéder au lavage à l'aide d'une éponge de chaque animal qui sera immobilisé dans une grande bassine. Ce procédé permettra de récupérer une partie du produit qui est relativement coûteux. Le déparasitage externe sera effectué si on note la présence d'hecto parasites sur les animaux. En général, il sera effectué un traitement toutes les 3 semaines pendant la saison des pluies et toutes les 8 semaines pendant la saison sèche.

ANNEXE N° VI.

EVALUATION TECHNICO-ECONOMIQUE DES OR

“Agriculture” Traction Animale

Dans les 13 projets visités (9% de l'échantillon) l'équipement et les animaux n'ont pas été livrés aux bénéficiaires à temps pour être employés dans la préparation du terrain de la dernière saison des pluies. Cette livraison tardive n'a pas permis de calculer l'accroissement du revenu apporté par le micro-projet. L'équipement était bien conservé et correspondait à celui prévu dans les FOR. Les animaux, quand ils ne se trouvaient pas aux pâturages loin du village du bénéficiaire ont été observés et l'on a pu constater qu'ils étaient d'une structure adéquate et en bon état de santé apparent. Il faut également remarquer, à ce sujet, que les pâturages naturels se trouvaient encore généralement dans un bon état végétatif. On n'a déploré aucun cas de mortalité ou de vol. On a pu avoir la confirmation qu'aucune prophylaxie sanitaire n'avait été pratiquée comme il est préconisé dans les FOR. On a eu l'impression que le suivi de l'ONG se soit limitée, après livraison des animaux, à une paire de visites mais sans connotation d'assistance technique.

“Agriculture” Fructiculture

Dans les 12 projets visités (8,4% de l'échantillon), on n'a pu constater qu'un seul cas (ADPP) de plantations avec des échecs supérieurs à 15%, une plantation peu soignée sur le plan du désherbage autour des jeunes plants. Les plantations de mangues non greffées sont toutes apparues avec un développement végétatif bien supérieur à celui des manguiers greffés. Les densités de plantation étaient opportunément diversifiées selon les espèces et presque toutes les ONG ont sensiblement prescrit les mêmes densités de plantation pour les différentes espèces.

Services

Dans les 13 projets visités (9% de l'échantillon), tous les micro-projets sont des salles de projection de film, sauf pour celui du télé centre, doté de l'équipement prévu dans le FOR en bon état et bien entretenu. Le projet a commencé le 12 août 2004 et a obtenu au cours des trois derniers mois une marge brute mensuelle d'environ 50.000 Fcfa.

Sur les 12 salles de projection de films visitées, 4 n'ont obtenu aucun résultat économique, dont 2 dans la région de Bissorā et l'une d'entre elles a interrompu son activité car le bénéficiaire a été rappelé par l'Etat Major des Forces Armées. Les deux autres salles sans résultat économique positif sont localisées à Bissau et ont abandonné leur activité par manque de fonds de roulement suffisant pour payer le loyer du local, pour l'un et pour l'autre, parce que le bénéficiaire était occupé aux travaux des champs depuis le mois de juin et n'avait pas encore démarré l'activité. Parmi les 8 restants, 4 ont retiré une marge brute mensuelle qui pourra difficilement renouveler l'équipement et/ou réparer les pannes importantes (21.000; 15.000; 13.700 et 9.000FCFA). En revanche, 4 ont retiré des marges brutes mensuelles suffisantes à pérenniser l'activité (30.000; 30.000; 60.000; 220.000). Les activités classées comme services sont peu différenciées, comme il a déjà été dit au paragraphe 5.1.5., elles représentent des salles de projection de films et quelques télé centres. La réussite économique plus ou moins bonne des projets de salle de projection est dû, logiquement, au degré de prédisposition du bénéficiaire pour ce type d'activité mais, essentiellement à une localisation judicieuse du projet qui ait pris en compte le marché et la concurrence possibles.

Commerce

Les 58 projets visités (40,3% de l'échantillon) représentent les activités commerciales suivantes:

- **Produits de première nécessité**, 43 micro-projets dont :
 - 5 ont déclaré une marge brute comprise entre 70.000 et 100.000 Fcfa;
 - 19 ont déclaré une marge brute comprise entre 40.000 et 69.000 Fcfa;
 - 15 ont déclaré une marge brute comprise entre 10.000 et 39.000 seulement

- 1 à gros risque d'abandon ;
- 3 abandonnés par les bénéficiaires

Quatre bénéficiaires seulement pratiquant le commerce de produits de première nécessité tiennent une comptabilité élémentaire ; ils dégagent de cette activité une marge brute relativement élevée (90.000;78.000; 63.000;45.000 Fcfa). Aucun des **trente-neuf** autres ne tient de comptabilité car analphabètes.

- **Bar; Bar-Restaurant.** neuf micro-projets dont :
 - 2 ont retiré une marge brute comprise entre 70.000 et 100.000Fcfa
 - 1 a retiré une marge brute comprise entre 10.000 et 39.000 Fcfa
 - 6 n'ont retiré aucune marge brute et sont à grand risque d'abandon.

Tous les projets visités concernant des bars et/ou restaurants sont localisés à Bissau. Le haut pourcentage de probabilité d'abandon de cette activité dans l'échantillon, en réalité peu représentative, est probablement dû à une forte concurrence eu égard à la grande diffusion de ce type de commerce. Aucun des bénéficiaires ne tient de comptabilité et, dans ce cas également, la formation qui a été dispensée à de nombreux bénéficiaires n'a pas été efficace.

- **Huile de palme** deux micro-projets

Ce type de commerce a laissé des marges brutes mensuelles de 18.000 et 84.000 Fcfa. Quoique le commerce de l'huile de palme soit peu représenté dans l'échantillon, les informations recueillies auprès des ONG et des Bureaux Zonaux font considérer cette activité comme rémunératrice.

- **Produits divers** quatre micro-projets

Les commerces de la viande, des cigarettes et noix de cola et des produits pharmaceutiques ont fourni une marge brute de 100.000; 63.000 et 47.000 Fcfa, tandis que celui des vêtements est à risque d'abandon. Seul le bénéficiaire qui gère la pharmacie tient une comptabilité, ce qui a déjà été dit plus haut à propos de la formation est donc encore valable dans le cas des autres projets de commerce.

Formation "Professionnelle"

Les 14 projets visités (9,7% de l'échantillon) concernent la formation dans les secteurs de:

- **Electricité- Auto** quatre micro-projets

Parmi les 4 bénéficiaires, un seulement a trouvé un emploi pour un salaire mensuel de 100.000 Fcfa. Les trois autres travaillent de temps en temps, deux d'entre eux gagnent en moyenne 10.000 Fcfa chacun, le troisième ne travaille dans ce secteur que de juin à septembre et gagne 5.000 Fcfa par mois, il fait un travail agricole le restant de l'année pour garantir les besoins alimentaires de la famille

- **Electricité** un micro-projet

Le bénéficiaire ne travaille pas encore

- **Mecanicien Auto** un micro-projet

Le bénéficiaire travaille comme aide-mécanicien et gagne 15.000 Fcfa

- **Menuiserie** trois micro-projets

Parmi les trois bénéficiaires, un a créé une petite entreprise qui emploie deux ouvriers avec une marge brute intéressante, 125.000 Fcfa par mois, les deux autres ne travaillent pas encore car ils n'ont pas encore reçu d'outils ni d'équipement. La formation, d'une durée de 9 mois, doit théoriquement permettre de façonner, assembler les pièces et faire les finitions des portes, fenêtres, chaises, tables, lits et malles . L'équipement fourni était le strict nécessaire pour réaliser avec beaucoup de travail manuel les objets que l'on vient de citer.

- **Construction** trois micro-projets

L'un des bénéficiaires travaille comme employé d'une ONG et perçoit un salaire mensuel de 100.000 Fcfa. Les deux autres ne travaillent pas encore.

➤ **Informatique** deux micro-projets

Un micro-projet a été abandonné par la bénéficiaire qui a subi le vol de son équipement.

L'autre qui concernait l'informatique appliquée à la Comptabilité et à l'Administration représente l'un des rares cas où six ex-combattants se sont associés pour pouvoir bénéficier d'un projet de formation d'une certaine envergure financière. Il a été possible de réaliser une formation continue en la répartissant sur trois ans et obtenir un équipement suffisant pour la réalisation d'un centre de prestation de services dans le même domaine que la formation reçue. Le centre n'est ouvert que depuis quelques semaines, il n'a donc pas été possible de l'évaluer sur le plan économique.

Il en résulte que cette option a permis à 60% environ des bénéficiaires de l'échantillon de trouver un débouché professionnel. Il est utile de signaler que les formations de longue durée (9 mois, par exemple) qui ont été achevées il y a quelques mois seulement pourraient faire accroître l'insertion des bénéficiaires dans le monde du travail quand le Pays connaîtra une certaine expansion économique.

Pêche

Parmi les **8** projets visités (5,6% de l'échantillon) **3** se situent dans la zone du centre, **3** dans la zone de Bafatà et **2** dans la zone de Buba.

Les deux bénéficiaires de la zone de Buba n'ont pas commencé l'activité parce qu'ils n'ont pas encore reçu tout l'équipement. Il n'a pas été possible d'évaluer économiquement l'activité d'un bénéficiaire de la zone centre car le jour de la visite était son premier jour de pêche. Les cinq autres micro-projets ont obtenu de bons résultats économiques, avec des marges brutes mensuelles relativement élevées, 62.000; 224.000; e 158.000 Fcfa dans la zone de Bissorà. 94.000; et 180.000 Fcfa dans la zone centre. L'équipement fourni correspondait en qualité et en quantité à celui prévu dans les FOR.

Elevage

Parmi les onze projets visités (7.6% de l'échantillon) **7** concernent l'élevage de petits ruminants, **2** de Bovins, **1** de Porcins et **1** de Poulets de chair. La conception des micro-projets d'élevage présente, dans la plupart des cas, d'importantes carences techniques et d'évaluation économique. Les carences s'intensifient avec la réalisation des micro-projets. **4** élevages de petits ruminants sur les **7** de l'échantillon comportent des ovins et des caprins que, comme il l'a été déjà mentionné au paragraphe 5.1.5., il n'est pas correct de mélanger dans un même troupeau, car ils ont des exigences différentes et parce que cela conduit à une présence de mâles en surnombre. Dans les For, on prévoyait un surnombre de mâle limité à **7** ou **5** femelles maximums par mâle, tandis que dans les **4** élevages mixtes visités, (ovins-caprins) il n'y avait que deux femelles par mâle. La mortalité des adultes relevée sur une période moyenne de **7** mois, recalculée par an, est supérieure à 20%, celle des agneaux-chevreaux avant sevrage (90 j.) est de 40%. La productivité numérique est de **0,58** (nombre de jeunes sevrés divisé par le nombre de femelles en âge de reproduction mises à la lutte) Les **3** autres élevages ont un meilleur rapport entre les mâles et les femelles (**1** mâle pour **8,25** femelles) cela est dû au fait qu'ils sont composés d'animaux de la même espèce, mais on ne peut attribuer avec certitude le taux de mortalité plus bas (32%) des jeunes à cette raison. On peut conclure que ces élevages qui devraient être des "Elevages villageois améliorés" c'est-à-dire ayant été vaccinés contre la peste des petits ruminants et déparasités avec des produits efficaces et parfois très onéreux (voir le paragraphe 5.1.5.) ne peuvent par contre qu'être classés comme "Elevages Villageois Traditionnels" où n'est pas pratiquée de prophylaxie, eu égard aux résultats obtenus en termes de productivité numérique, et de mortalité des adultes et des jeunes.

Dans chacun des FOR respectifs, les **2** élevages de bovins avaient une connotation de simple production, mais au moment de la réalisation on leur a donné également une vocation de traction animale, qui, bien qu'originale, n'est pas une solution erronée. Dans l'un d'eux, promu par l'ONG Guiarroz, il y a **6** femelles et **2** mâles ayant fonction de reproducteurs et de traction animale couplée. Les animaux n'ont été ni vaccinés ni déparasités. Dans l'autre élevage réalisé par l'ONG Apalcof il y a **3** femelles et **4** mâles qui sont utilisés comme reproducteurs et comme animaux de trait. Les vaccinations et déparasitage effectués ont été financés par le bénéficiaire comme contrepartie.

Dans l'élevage porcin également il y a exubérance de mâles, deux pour quatorze femelles et il n'y a pas eu de prophylaxie.

L'élevage de poulets de chair est conçu et réalisé d'une manière adéquate au milieu, **20** poules locales et **2** coqs raceurs. La structure du poulailler est fonctionnelle mais l'équipement (mangeoires, abreuvoirs et couveuses) est tout à fait inadapté. L'alimentation est relativement équilibrée même si elle est préparée par le bénéficiaire de façon artisanale. La prophylaxie appliquée est incomplète. La marge brute mensuelle est de l'ordre de 30.000Fcfa, calculée sur **7** mois d'activité.

Petite industrie et Artisanat

Sur les 15 projets visités (**10.4%** de l'échantillon), **9** sont localisés dans la zone centre, **2** dans la zone de Bafatà et **4** dans la zone de Buba.

Les différentes activités artisanales concernent les micro-projets suivants:

1 studio de Photographie avec une une marge brute mensuelle de 100.000 Fcfa

1 atelier de Production de blocs de ciment avec une marge brute mensuelle de 400.000 Fcfa

1 atelier- Forge activité à peine démarrée

1 salon de Coiffure avec une marge brute mensuelle de 90.000 Fcfa

2 fours à pains dont un a à peine commencé et l'autre retire une marge brute mensuelle de 68.000 Fcfa

2 ateliers de Menuiserie. L'un des deux bénéficiaires s'adonne aux travaux des champs pendant la saison des pluies, il n'a pas été possible, par conséquent d'évaluer économiquement son activité de menuisier. L'autre a créé 5 emplois et a obtenu une marge brute mensuelle de 110.000 Fcfa.

2 ateliers de production de Jus et de Glaces. Il n'a pas été possible pour l'un des deux projets d'en faire l'évaluation économique. L'autre obtient une marge brute mensuelle de 36.000 Fcfa.

5 ateliers de couture. Il n'a pas été possible pour **2** d'entre eux de faire d'évaluation économique car l'activité venait de commencer. Les **3** autres retirent une marge brute mensuelle de 100.000; 80.000 et de 47.000 Fcfa

ANNEXE N° VII.

CADRE LOGIQUE

	Intervention logique	Indicateurs de réussite Objectivement vérifiables	Sources	Retombées probables
Objectifs généraux	Contribuer à la consolidation de la paix, la réconciliation nationale et la reconstruction sociale et économique du Pays.	Les indicateurs macro-économiques et autres varient favorablement et indiquent qu'un développement socio-économique est en cours dans le Pays.	Statistiques économiques et sociales par l'Etat. Statistiques d'observatoires économiques et sociaux à l'extérieur du pays. Rapports de missions permanentes présentes dans le Pays.	
Objectifs spécifiques	1. Demobiliser et Réinsérer les effectifs excédants des Forces Armées et de Sécurité à l'intérieur d'une Restructuration des Forces Armées, comme toutes les milices qui ont participé au conflit de 1998-1999.	Les dépenses de la défense ont été réduites d'environ 13% au cours de la démobilisation, pour un montant total d'environ 816 millions de Fcfa.	Data base du PDRRI. Sources du Ministère de la Défense et du Ministère de l'Economie et des Finances.	Stabilité Politique interne et internationale. Le Gouvernement du Pays n'enrôle plus de nouveaux militaires.
	2. Réintégrer socialement et économiquement les démobilisés et les ex-combattants qui ont participé à tous les conflits de 1956 à 1999 et qui sont jugés vulnérables.	Environ 11.300 ex-combattants effectivement réintégrés à la vie civile.	Rapports Finaux des ONG impliquées comme partenaires dans le PDRRI dans les activités de Réintégration.	Stabilité Economique. La situation macro-économique du Pays s'améliore et récupère.
Résultats escomptés	1.1 Les Forces Armées ont réduit leurs effectifs au cours de la première année de démobilisation. Toutes les milices qui ont participé au conflit de 1998-1999 ont été dissoutes.	1950 militaires excédents et 2051 miliciens ont été démobilisés au cours des deux premières années du Programme.	Ministère de la Défense: Liste des effectifs en service. Ministère de l'Economie et des Finances: Bilan de l'Etat. Sociétés de contrôle Indépendantes: Rapports d'Evaluation du PDRRI.	Le Gouvernement du Pays continue à s'impliquer dans le programme de Restructuration des Forces Armées.
	2.1 Les militaires et les miliciens démobilisés et les Ex-Combattants considérés vulnérables par le PDRRI sont engagés dans des activités génératrices de revenu dans divers secteurs de l'économie ou ont amélioré leurs propres conditions physiques	Environ 6800 Ex-Combattants ont été encadrés dans des activités économiques différentes. environ 4500 Ex-Combattants ont été encadrés dans des options d'auto construction d'habitations ou d'amélioration des propres conditions physiques.	Sociétés de contrôle Indépendantes: Rapports d'évaluation du PDRRI.	Les activités entreprises demeurent soutenables du point de vue économique et représentent une alternative valable à la criminalité.
Activités	1.1.1 mettre en place et rendre opérationnel un Programme de Démobilisation, Réinsertion et Réintégration dans le Pays.			
	1.1.2 Elaborer en collaboration avec les Ministères de la Défense et de l'Economie une liste des effectifs militaires en excédent à démobiliser			
	1.1.3 Elaborer une liste de tous les miliciens qui ont participé au conflit de 1998-1999.			
	1.1.4 Démobiliser et Désarmer tous les militaires en excédent et tous les miliciens.			
	1.1.5 Verser à tous les démobilisés un Subside Immédiat de Réinstallation (SIR)			
	1.1.6 Verser à tous les démobilisés un Subside d'appui à la Réinsertion (SAR).			
	2.1.1 Effectuer une enquête socio-économique des militaires et des miliciens démobilisés, ainsi que de tous les Ex-Combattants des guerres depuis 1956 jusqu'à aujourd'hui pour en établir le degré de Vulnérabilité.			
	2.1.2 Préparer, Financer et accompagner des activités (Options de Réintégration) économiques et sociales des Ex-Combattants à travers un réseau de Partenaires Encadreurs			

ANNEXE N° VIII.

MODELE DE DECLARATION SOCIO-ECONOMIQUE



PROGRAMA DE DESMOBILIZAÇÃO, REINSERÇÃO E REINTEGRAÇÃO DOS EX-COMBATENTES
DECLARAÇÃO SÓCIO - ECONÓMICA (DSE)
FICHA DE CANDIDATURA À REINTEGRAÇÃO

Data: ___/___/___

CANDIDATO(A)	Carimbo do Escritório Zonal
NOME: _____	
BI/CARTÃO: _____	
REGIÃO DE RESIDÊNCIA: _____	
LOCAL RESIDÊNCIA/SECTOR: _____	

MONTANTE (FCFA)	ENTIDADE PAGADORA	Tipo de Rendimento

RENDEMENTOS MENSIAIS

IDADE	ANOS DE IDADE

DEPENDENTES ECONOMICOS

Pessoas na casa	ATÉ 15 ANOS	IDOSOS COM MAIS DE 60 ANOS	NR.FILHOS	CONJUGES

PLANTACOES

TIPO DE CULTURAS (MÁXIMO 3 OPÇÕES):

Área (Ha)	Idade	-Arroz	-Milho
-Bananas			
-Caju			
-Citrinos			
-Mangas			
		-Mancarra	
		-Algodão	
		-OUTROS	

ANIMAIS

TIPO DE CRIA DE ANIMAIS (MÁXIMO 3 OPÇÕES):

Quantidade	Quantidade
-Cabras	-Vacas
-Carneiros	-Búfalos
-Galinhas	-Porcos

TIRO CASA

QUEM É O PROPRIETÁRIO DA SUA MORADIA ?		TIPO DA MORADIA ONDE VIVE (PAREDES)	
<input type="radio"/> Própria	<input type="radio"/> Estado	<input type="radio"/> Terceiros	
<input type="radio"/> Adobe com Reboco	<input type="radio"/> Adobe sem Reboco	<input type="radio"/> Blocos de Cimento com reboco	<input type="radio"/> Blocos de Cimento sem reboco
<input type="radio"/> Bloco reforçado	<input type="radio"/> Outro Material		
TIPO DE COBERTURA DA MORADIA		TIPO DO CHÃO DA MORADIA	
<input type="radio"/> Palha	<input type="radio"/> Zinco	<input type="radio"/> Outro material	
		NR. QUARTOS DA MORADIA	
		<input type="radio"/> 2 <input type="radio"/> 4 <input type="radio"/> 6 <input type="radio"/> Mais 6 quartos	

DEFICIÊNCIA

DEFICIENTE ?	TIPO DE DEFICIÊNCIA	GRAU DE DEFICIÊNCIA
<input type="radio"/> SIM <input type="radio"/> NÃO	<input type="radio"/> Física <input type="radio"/> Mental	

OUTRAS INFORMAÇÕES

SEXO:	SITUAÇÃO FAMILIAR
<input type="radio"/> (M)ascuino <input type="radio"/> (F)eminino	<input type="radio"/> Casado(a) <input type="radio"/> Solteiro(a)
	<input type="radio"/> Viúvo(a) <input type="radio"/> Separado(a)

Declaro sob pena de Lei que as informações aqui prestadas são a expressão da verdade.

Data/Assinatura do Ex-Combatente

EM CASO DO EX-COMBATENTE QUE NÃO SABE LER/ESCREVER

Preenchedor	Declaro sob pena de Lei que as informações aqui prestadas são a expressão da verdade.
NOME	
PARENTESCO	
TIPO/NUMERO DOCUMENTO	Data/Assinatura do preenchedor

1-PROMOTOR C & R	2-ASSISTENTE INFORMATICO	N.º PROTOCOLO:																				
DATA/ASSINATURA	DATA/ASSINATURA																					
<table border="1"> <tr> <td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td> </tr> </table>																						

ANTES DE COMECAR A PREENCHER, LEIA COM ATENÇÃO

AS INSTRUÇÕES AUXILIARES AO PREENCHIMENTO DA FICHA OU DSE

Os dados a inscrever na presente Ficha dizem exclusivamente respeito a Ex-combatentes da Republica da Guiné Bissau, recentemente desmobilizados e outros recenseados na base de dados do PDRRI;

O objectivo da DSE é avaliar o Grau de Vulnerabilidade dos Ex-Combatentes, através da análise das suas condições reais de vida; Esta análise constitui o primeiro passo administrativo de acesso aos benefícios de Reintegração concedidos pelo PDRRI; O facto de preencher esta Ficha não lhe dá o direito, ainda, de ser beneficiário do PDRRI; Nos termos da Lei, O PDRRI possui mecanismos administrativos e técnicos justos para fazer beneficiar apenas os Ex-Combatentes que mais precisam; As informações prestadas e inscritas na DSE são passíveis de ser verificadas, certificadas e corrigidas;

1. A presente Ficha deve ser preenchida integralmente, com muito sentido de responsabilidade e de forma legível, de acordo com a situação actual de vida do Ex-Combatente, sem rasuras, omissões e mentiras;
2. O prazo máximo para preenchimento e entrega da DSE pelo Ex-Combatente no Escritório Zonal é de 5 (cinco) dias úteis;
3. O preenchimento da DSE é feito em casa, consultando a própria família (mulher e filhos);
4. Se o Ex-Combatente ou desmobilizado não sabe ler e escrever deve pedir ajuda dum familiar ou amigo para o preenchimento da DSE;
5. A entrega da Ficha é feita no escritório Zonal da sua Zona de residência, nos dias e períodos anunciados para o efeito;
6. Quando for entregar a Ficha deve fazer-se acompanhar dos documentos de identificação que fazem prova da sua identidade, utilizando a mesma peça de identificação que apresentou no acto do recenseamento;
7. No caso dos EXC que não sabem ler e escrever, o preenchedor deve acompanhar o Ex-Combatente, ao Escritório, trazendo ambos consigo as respectivas peças de identificação;
8. Os Ex-Combatentes deficientes, deverão, no momento da entrega do DSE no Escritório Zonal, fazer-se acompanhar de um certificado emitido pela Comissão Médica que comprova o grau da sua deficiência;
9. Como inscrever a informação:

- a) Os dados de identificação do candidato, a inscrever na primeira parte da Ficha, devem ser conformes com os constantes da peça de identificação utilizada no recenseamento;
- b) Os indicadores de "Rendimento", "Idade", "Dependentes", "Plantações" e "Animais", são constituídos por rectângulos e quadrados em que o Ex-Combatente deve inscrever números nos espaços respectivos;
- c) Para o preenchimento do indicador "Rendimento", deve escrever os números correspondentes ao valor em dinheiro proveniente do salário ou pensão que lhe é pago pela Função Pública ou outros rendimentos provenientes do Sector privado (valores em dinheiro provenientes dos ganhos de um negócio como por exemplo, renda de casa, receita líquida de um transporte de aluguer, do comércio, ou da prestação de serviços a terceiros, etc.). É obrigatório mencionar sempre o nome da entidade pagadora; Deverá ainda inscrever se o rendimento auferido é mensal, anual, etc.

Exemplo: RENDIMENTOS MENSAIS

MONTANTE (FCFA)	ENTIDADE PAGADORA	Tipo de Rendimento
15.250 FCFA	Secretaria de Estado dos Combatentes	Pensão Mensal
25.000 FCFA	ÁGUIA, Empresa Privada de Segurança	Salário Mensal

- d) No indicador "Plantações" deve ser colocado nos quadradinhos de "quantidade", o número de hectares (HA) que possui por tipo de culturas/plantações. Exemplo: uma corda = 2500 m²; 4 cordas = 10000 m² o que é igual à 1 hectare;
- e) Os indicadores de "Tipo de Casa", "Deficiência", "Outras Informações" são constituídos por círculos (O); Deverá colocar um X sobre o "O", quando se refere a algo que lhe pertence ou que tem;

Exemplo: DEFICIÊNCIA

É DEFICIENTE?	TIPO DE DEFICIÊNCIA	GRAU DE DEFICIÊNCIA
⊗SIM. ○NÃO	⊗ FÍSICA ○ MENTAL	25%

O Escritório do PDRRI da sua Zona, está ao seu dispor para prestar todos os esclarecimentos e o ajudar no preenchimento desta Ficha.

Os resultados da análise desta Ficha são determinantes no acesso aos benefícios de Reintegração preconizados pelo PDRRI e serão brevemente anunciados no Escritório do PDRRI da sua Zona e/ou divulgados na Rádio. Esteja atento.

Bissau, Janeiro de 2003

Pedro Correia, Coordenador Nacional do PDRRI

ANNEXE N° IX.

CARTE

ANNEXE N° X.
PHOTOGRAPHIES